

2406

INTERNATIONALE SYNDICALE ROUGE
CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE
DU TRAVAIL UNITAIRE

33, RUE DE LA GRANGE-AUX-BELLES, 33
PARIS (X^e)



POUR LA
CONTRE-OFFENSIVE
OUVRIÈRE

RÉSOLUTIONS
+ DU VI^e CONGRÈS +
DE LA C. G. T. U.



*Liéle
8^e R
22406*

PRIX : 0.50

IMPRIMERIE DE LA MAISON DES SYNDICATS
33, RUE DE LA GRANGE-AUX-BELLES
PARIS-X^e

INTERNATIONALE SYNDICALE ROUGE
CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE
DU TRAVAIL UNITAIRE
33, RUE DE LA GRANGE-AUX-BELLES, 33
PARIS (X^e)



POUR LA CONTRE-OFFENSIVE OUVRIÈRE

RÉSOLUTIONS
DU VI^e CONGRÈS
DE LA C. G. T. U.



IMPRIMERIE DE LA MAISON DES SYNDICATS
33, RUE DE LA GRANGE-AUX-BELLES
PARIS-X^e

SOMMAIRE

Préface	3
Résolution sur le rapport d'activité	7
Résolution sur l'Unité syndicale.....	9
Résolution sur la crise économique	13
Programme revendicatif de la C.G.T.U.....	19
La situation et les tâches d'organisation de la C.G.T.U.	29
Résolution sur les sections syndicales d'entreprise	43
Résolution sur les bases multiples	47
Résolution sur la main-d'œuvre étrangère	48
Résolution sur les tâches de la C.G.T.U. aux colonies,	50
Résolution sur la situation et l'organisation de la jeunesse ouvrière	54
Résolution sur la main-d'œuvre féminine	56
Résolution sur la situation internationale et les tâches de la C.G.T.U.	58
Résolution sur la lutte contre la guerre	63

PRÉFACE

C'est sous le signe de la misère ouvrière engendrée par la crise capitaliste, de la guerre impérialiste et de l'agression antisoviétique, dont les événements de Mandchourie constituent la préface, que se sont déroulés les travaux du VI^e Congrès de la C. G. T. U.

Les perspectives fixées par notre V^e Congrès, en septembre 1929, se sont ainsi entièrement vérifiées. Le capitalisme français est désormais happé par l'engrenage de la crise économique. 1.100.000 chômeurs sont à la rue, 4.000.000 souffrent dans les entreprises du ralentissement progressif de la production.

Sous des formes multiples, avec une habileté politique consommée, les salaires, les primes ont été attaqués, réduits. Les conditions de travail ont été sans cesse aggravées. Et l'attaque patronale se poursuit.

Cette situation dicte leurs tâches aux syndicats unitaires. Le VI^e Congrès les a définies avec précision. Elles sont incluses dans les résolutions votées et que nous publions dans cette brochure.

Il s'agit d'une mobilisation totale de nos forces, d'un redoublement d'activité, d'énergie, d'un déploiement maximum de l'initiative à la base pour la préparation dans les entreprises et parmi les chômeurs de la contre-offensive victorieuse de la classe ouvrière.

Cela signifie : changer nos méthodes à tous les échelons pour créer une vie syndicale intense, entraîner au travail syndical la totalité des membres des syndicats unitaires, nous orienter vers la conquête des couches les plus exploitées (jeunes, femmes, étrangers, coloniaux).

Cela exige une adaptation de notre organisation aux nécessités de la lutte, c'est-à-dire son développement sur le lieu même du travail par la constitution, partout, de sections syndicales d'entreprises. C'est seulement en créant ces sections syndicales que notre mouvement se liera étroitement aux masses, pourra traduire concrètement et avec rapidité les besoins, la volonté des exploités de l'entreprise et lutter avec efficacité contre le sabotage et la trahison des chefs réformistes dans la préparation et le déroulement des batailles ouvrières.

Le VI^e Congrès de la C.G.T.U. a montré les changements qui s'opèrent au sein du prolétariat, changements motivés par l'aggravation considérable de ses conditions de vie et de travail.

Parmi les syndiqués confédérés eux-mêmes, en dépit de la démagogie de leurs chefs, de leurs attaques venimeuses contre la C.G.T.U.,

une évolution se produit, favorable au rapprochement, à la discussion commune, à la réalisation du front unique, pour enrayer et briser l'attaque patronale.

Nous devons comprendre que cette évolution est en opposition avec la politique de collaboration de classes des dirigeants de la C.G.T. qu'il-lustre à nouveau leur participation à la commission franco-allemande.

Notre tâche est de faciliter la lutte des ouvriers confédérés contre la politique de leur centrale syndicale par un travail de persuasion constant et fraternel auprès d'eux. Chaque occasion doit être mise à profit par nous pour leur montrer le véritable rôle et le but de leurs dirigeants, en même temps que nous leur faisons des propositions concrètes, découlant d'un examen précis de la situation des travailleurs de l'entreprise, de la corporation, de l'industrie, pour l'action commune contre le patronat.

C'est ainsi que nous aboutirons à la formation des comités d'unité qui serviront de base à la tenue du Congrès national d'unité, pour la constitution de la C. G. T. unique lutte de classe.

Le développement de la crise économique, les changements qui s'opèrent dans le prolétariat, en même temps qu'ils rendent plus difficiles et restreignent les capacités de manœuvres des dirigeants réformistes, créent pour la C.G.T.U. des possibilités énormes pour un recrutement de masse permanent. Il faut bien le dire, nos syndicats unitaires n'utilisent pas ces possibilités. Nombre de réunions se tiennent sans que soit posée la question du recrutement, sans qu'il y ait la table d'adhésion. Nos régions, nos U. L., nos fédérations ne s'attachent pas suffisamment à la création de nouveaux syndicats, même dans les coins les plus reculés, partout où se manifeste un mécontentement, un besoin d'organisation des ouvriers pour leur lutte revendicative.

Il est non moins nécessaire de nous apprendre à travailler par rapport à un plan, à des objectifs étudiés collectivement dans les organismes syndicaux.

C'est ainsi que nous avancerons, que la C.G.T.U. grandira, organisera et dirigera effectivement les luttes ouvrières.

Au cours des travaux du VI^e Congrès, les forces de la minorité se sont disloquées. Les travailleurs se détachent de Chambelland, Boville, Rambaud, acquis à la politique réformiste et préparant leur passage à la C.G.T. par la scission dans les syndicats unitaires.

Le Congrès a souligné fortement dans quelle période les chefs minoritaires s'efforcent par tous les moyens d'affaiblir la C. G. T. U., la seule centrale syndicale qui défend et lutte pour les intérêts de la classe ouvrière.

Il nous appartient d'entreprendre un travail urgent dans les syndicats où les chefs minoritaires disposent encore d'une certaine influence pour leur arracher les ouvriers et faire en sorte qu'ils soient seuls à passer dans le camp du réformisme, au service de la bourgeoisie. Au départ de ces éléments doit répondre, par notre activité, un renforcement de nos syndicats unitaires dont les tâches sont immenses.

En effet, le développement de la crise capitaliste accroît les contradictions entre impérialismes rivaux et en premier lieu entre le monde capitaliste et l'Union Soviétique dont l'essor prodigieux dans la voie du socialisme sème l'inquiétude dans les rangs de la bourgeoisie.

Les opérations sanglantes du Japon en Mandchourie, ses provocations, inspirées par l'impérialisme français, contre l'Etat prolétarien nous montrent la gravité de l'heure présente.

Les rapports entre classes en Allemagne s'aiguisent rapidement. Le fascisme hitlérien fait des bonds formidables. A la bourgeoisie franco-allemande, à la commission des magnats, il nous faut opposer le front unique des deux prolétariats pour la lutte commune.

Le deux fois traître Dumoulin, toute la crème réformiste et social-fasciste avaient misé sur nos leaders minoritaires pour faire la trouée dans le mouvement syndical révolutionnaire. Mais c'est un roc qu'on n'entame pas aisément. Il est l'expression du mouvement profond des masses aspirant à la fin de leur misère, voulant briser le carcan capitaliste, et c'est ce qui détermine sa solidité inébranlable.

Les résolutions de notre VI^e Congrès, contenues dans cette brochure, attestent de la puissance et de la valeur de notre C.G.T.U. Elle est bien la seule centrale qui brandit le drapeau de la lutte des classes et de l'unité prolétarienne.

C'est dans ces résolutions que nos syndicats et les travailleurs trouveront les mots d'ordre revendicatifs correspondant à leur situation, les moyens d'action leur permettant de faire face à l'offensive patronale, les bases de leur rassemblement et de la réalisation de leur unité syndicale de classe qui assurera, non seulement le succès de leurs revendications immédiates, mais aussi la victoire finale du prolétariat suivant la route glorieuse de la révolution d'octobre.

Ces résolutions, elles sont l'arme quotidienne et permanente de notre mouvement permettant la préparation méthodique, sérieuse des batailles ouvrières, mises à l'abri des manœuvres de trahison des chefs réformistes.

Que chacun d'entre nous s'en empare, les popularise dans la masse. Aucun travailleur ne doit ignorer les résolutions de notre Congrès de Magic-City.

Que chacun de nos syndicats s'attache avec ardeur à les faire pénétrer dans la pratique ; que sur la base de la résolution d'unité syndicale chaque syndicat confédéré, autonome, chrétien soit publiquement saisi par nous de propositions concrètes tendant à la formation de comités d'unité pour la lutte victorieuse des ouvriers et la constitution d'une C.G.T. unique lutte de classe.

Nous sommes les seuls à vouloir et à pouvoir entraîner les ouvriers à la lutte. Nous sommes les seuls à vouloir et à pouvoir travailler à la réalisation de l'unité syndicale de classe, la seule, la vraie, celle qui se dresse contre la bourgeoisie et ses alliés. Mais cela nous confère des tâches énormes.

Sachons le comprendre, et avec le même enthousiasme qui régnait à Magic-City, mettons-nous résolument à la besogne.

Allons d'un pas sûr vers la conquête de la majorité de la classe ouvrière, recrutons en masse, renforçons constamment nos syndicats unitaires.

La victoire prolétarienne couronnera notre effort collectif.

GITTON.

Résolution sur le Rapport d'activité

Après avoir entendu et discuté le rapport d'activité de la C. E. depuis le Congrès de Paris, le VI^e Congrès de la C. G. T. U. approuve le rapport d'activité, la politique et la ligne générale de la Commission Exécutive.

Il constate que la C. G. T. U., seule organisation syndicale de classe en France, a fait des efforts pour contrecarrer et briser les attaques du patronat et pour organiser la contre-offensive des masses ouvrières.

Elle a, avec certains succès, orienté son activité vers l'organisation et la conduite des mouvements (textiles de Cours et du Nord, mineurs, métaux de Belfort, Trith-Saint-Léger, Le Boucau, céramistes de Vierzon, manifestations de chômeurs à Rouen, Lyon, Paris, Marseille, Dijon).

Mais, en même temps, le Congrès souligne les sérieuses faiblesses qui se sont manifestées au cours de ces deux années écoulées (retard dans les luttes et leur soutien insuffisant ; absence de travail systématique au sein des entreprises ; faiblesses dans le contrôle sur le travail des organisations unitaires à tous les échelons ; faiblesses dans l'application de la tactique d'unité syndicale, ainsi que dans la lutte contre les manœuvres des chefs réformistes et minoritaires ; faiblesses dans l'autocritique et lutte insuffisante pour l'application de la démocratie syndicale dans les divers échelons du mouvement syndical, etc.), faiblesses qui furent utilisées par les ennemis du mouvement syndical révolutionnaire : le patronat, les chefs réformistes et minoritaires.

Le Congrès souligne qu'au cours de ces deux années, certains dirigeants minoritaires ont en effet soutenu nos ennemis de classe en boycottant le programme et les tâches de la C. G. T. U. et en travaillant à désagréger les syndicats unitaires, contrairement aux règles les plus élémentaires de la discipline de classe.

La croissance de la terreur patronale, l'action désorganisatrice des dirigeants minoritaires et les faiblesses et erreurs soulignées dans le rapport et dans la discussion ont provoqué l'affaiblissement de tout le mouvement syndical unitaire et la perte d'un pourcentage sensible des adhérents dans l'ensemble des fédérations.

Estimant qu'il faut opérer un tournant décisif dans les méthodes et formes d'activité de tous les organismes syndicaux, de la base au faite, le VI^e Congrès décide :

1^o De convier tous les syndicats unitaires à mener une lutte énergique contre la négligence pour la préparation de la lutte économique du prolétariat, à s'orienter sur l'organisation de la résistance à l'offensive patronale et d'organiser la contre-attaque de la classe ouvrière ;

2° De charger la nouvelle Commission Exécutive de suivre systématiquement l'application, dans tous les échelons du mouvement syndical unitaire, de la base au faite, d'une véritable démocratie et d'une large autocritique ;

3° De vérifier systématiquement, avec la plus grande énergie et persévérance, la manière dont les organisations unitaires appliquent le front unique et l'unité, et redresser, en cours d'action, les faiblesses et les erreurs ;

4° D'appeler tous les syndicats à concentrer leurs efforts pour le travail dans les usines et pour l'organisation des sections syndicales d'entreprise ;

5° De procéder d'une façon continue au recrutement de nouveaux membres et à leur éducation syndicale de classe et d'obtenir la participation active de chaque membre du mouvement syndical unitaire à la détermination et à l'application du programme de la C.G.T.U.

Attribuant une importance capitale à l'unité de combat du prolétariat français, le VI^e Congrès, pour atteindre ce but, appelle tous les syndicats unitaires à l'application du programme et de la tactique de la C.G.T.U. en même temps qu'à la lutte vigoureuse contre le réformisme et ceux des chefs minoritaires qui persisteraient à poursuivre leur travail de désagrégation de la C.G.T.U. au mépris de la discipline de classe la plus élémentaire.

Le Congrès fait siennes les décisions de l'I.S.R. du 17 juillet, sur « la situation, le travail et les tâches de la C.G.T.U. » et la résolution sur « la tactique et l'activité des fédérations minoritaires » du 20 août ; il invite tous les syndicats à suivre les indications de l'I.S.R. et à utiliser ses critiques afin de vaincre rapidement les faiblesses et les défauts de la C.G.T.U. Le Congrès charge la C. E. de réorganiser les services de la direction confédérale, en conformité avec les nouvelles exigences de la lutte — méthodes de travail et documentation — afin de pouvoir réagir avec rigueur et promptitude sur les événements quotidiens de la lutte de la classe ouvrière.

Le Congrès charge la C. E. du contrôle rigoureux de toutes les tâches fixées par lui et, confiant dans la combativité des travailleurs, il a la conviction que le mouvement syndical unitaire saura surmonter rapidement ses difficultés, groupera les grandes masses dans la C.G.T.U. et les conduira à une lutte victorieuse pour leurs buts immédiats et finaux.

Résolution sur l'unité syndicale

La C. G. T. U., par la voix de son VI^e Congrès et conformément à toute son activité passée, déclare qu'elle continuera à œuvrer avec acharnement à la réalisation de l'unité syndicale de lutte de classe.

Le groupement des forces ouvrières dans une C. G. T. unique de lutte contre la bourgeoisie rendra efficace l'action des masses pour la défense de leurs revendications, leur passage à la contre-offensive.

Le VI^e Congrès fait une obligation aux syndicats unitaires de travailler avec plus d'acharnement que jamais au rassemblement des ouvriers syndiqués des divers syndicats et des inorganisés avec les syndiqués unitaires pour l'organisation de la lutte immédiate pour leurs revendications.

Cette pratique constante du front unique dans l'action est la seule voie juste qui mène à la constitution d'une C. G. T. unique de lutte de classe.

La C. G. T. U. est la seule centrale animée de ce profond désir d'unité et la seule décidée à combattre hardiment pour sa réalisation.

Les syndicats unitaires combattront avec la dernière énergie toute tentative d'orienter les masses vers la collaboration des classes comme une trahison des intérêts de la classe ouvrière.

La résolution de Japy, y compris les déclarations de Jouhaux, soutenue par les chefs minoritaires des « 22 », n'est autre chose qu'une tentative de ce genre.

UNITE DE LUTTE

Le VI^e Congrès déclare que les syndicats unitaires s'opposent avec force à la volonté des dirigeants réformistes et chefs minoritaires de soumettre le mouvement syndical à leur pratique de la collaboration des classes définie une fois de plus à Japy.

Le VI^e Congrès est convaincu que les travailleurs n'accepteront jamais l'unité syndicale dans le cadre et sur le programme de la C. G. T. réformiste.

C'est dans la lutte contre la bourgeoisie et ses soutiens les dirigeants réformistes et les minoritaires que les prolétaires créeront leur C. G. T. unique de lutte de classe.

Aux syndiqués confédérés, autonomes et chrétiens, le VI^e Congrès de la C. G. T. U. adresse l'appel le plus chaleureux pour qu'ils s'unissent aux syndiqués unitaires pour œuvrer dans cette voie.

Il salue ceux d'entre eux qui, refusant de se soumettre aux injonctions de leurs dirigeants ennemis de l'unité, n'ont pas hésité à mettre leur main

dans la main fraternelle que leur ont tendue les syndiqués unitaires et ont constitué avec eux des comités d'unité en vue de la lutte commune pour leurs revendications.

C'est le chemin qui conduit à l'unité syndicale de lutte de classe, c'est celui qu'indique la C. G. T. U.

LA CHARTE DES TRAVAILLEURS

Le VI^e Congrès approuve le programme contenu dans la résolution de la C. E. de février sur l'unité syndicale qui constitue la charte pour le rassemblement de tous les ouvriers :

- a) Lutte contre la rationalisation capitaliste ;
- b) Lutte contre la diminution des salaires et pour leur augmentation ; A travail égal, salaire égal ;
- c) Lutte pour de véritables assurances sociales aux frais de l'Etat et du patronat, sans versement ouvrier, et comprenant l'assurance-chômage ;
- d) Lutte pour la journée de sept heures avec semaine de quarante heures, sans diminution de salaires ; congé payé ;
- e) Soutien de la lutte des chômeurs et des ouvriers occupés, pour le relèvement immédiat des allocations de chômage. Lutte contre les licenciements et la fermeture des entreprises. Inscription des chômeurs partiels au fonds de chômage ;
- f) Egalité de droits pour les travailleurs français, immigrés ou coloniaux ;
- g) Délégués à l'hygiène, à la sécurité, élus et révocables par les ouvriers ;
- h) Lutte contre la répression et les préparatifs fascistes. Contre l'arbitrage obligatoire, pour le droit de grève. Contre le renvoi des militants français et immigrés. Contre les expulsions de ces derniers. Pour la libération des militants emprisonnés. Pour l'amnistie ;
- i) Lutte contre les préparatifs des guerres impérialistes. Défense active de l'U. R. S. S. Lutte pour la paix ;
- j) Démocratie prolétarienne à tous les échelons des syndicats. Rejet absolu de la collaboration de classes avec la bourgeoisie nationale et internationale (Conseil National Economique, B. I. T., S. D. N.).

ASSEMBLEES COMMUNES, COMITES D'UNITE

Comme méthodes pratiques pour réaliser l'unité, il indique la voie suivante :

1^o Chaque syndicat ou section syndicale unitaire s'adresse immédiatement aux syndicats correspondants et à tous leurs adhérents (confédérés, autonomes, chrétiens, professionnels), pour la convocation d'assemblées communes de tous les syndiqués, dans le but d'établir en commun le programme revendicatif correspondant aux intérêts immédiats des ouvriers intéressés.

Ces assemblées éliront un comité d'unité au sein duquel seront représentés les adhérents des divers syndicats.

Ce comité d'unité, coordonnant l'action de tous les syndiqués, travaillera dans les entreprises, les administrations, etc., comme organisme unique pour le rassemblement dans les comités d'unité de tous les ouvriers, y compris les inorganisés, pour la lutte en vue de faire aboutir les revendications élaborées.

2^o Préparer des conférences d'unité locales, régionales, avec, comme objectif immédiat, l'organisation de l'action dans la localité et la région.

3° Préparer des conférences nationales d'industrie en particulier dans les corporations où les ouvriers subissent le plus durement l'offensive patronale (métaux, mineurs, textile, bâtiment), celles où l'attaque est déjà commencée et où la menace devient imminente (cheminots, fonctionnaires, marins, services publics).

VERS LE CONGRES NATIONAL D'UNITE .

Les comités d'unité constitués, en même temps qu'ils préparent et dirigent l'action des masses, créent les conditions pour la constitution de syndicats, d'unions locales, départementales ou régionales, de fédérations uniques basées sur le principe de la lutte de classe.

Ils préparent le congrès national d'unité auquel participeront à titre délibératif les délégués des syndicats et à titre consultatif les délégués non syndiqués. Ce congrès réalisera la fusion organique des forces ouvrières, la C. G. T. unique de lutte de classe.

Au cours des assemblées de fusion, depuis le syndicat jusqu'à la C. G. T., les syndiqués seront appelés à élire leurs directions suivant le principe de la plus large démocratie syndicale.

Vive la C. G. T. U., l'initiateur et le seul combattant pour le congrès d'unité syndicale !

Vive la C. G. T. U. qui travaille seule à la réalisation de la C. G. T. unique de lutte de classe !

Résolution sur la crise économique

L'attaque de la bourgeoisie contre les conditions de vie de la classe ouvrière et les tâches de la C.G.T.U.

Malgré les prophéties des capitalistes, des dirigeants réformistes et minoritaires, la France, quoique tardivement, s'est engagée depuis plus d'un an dans la voie de la crise économique. Nous nous trouvons actuellement devant une nouvelle aggravation de cette crise qui n'a cessé de se développer depuis l'automne 1930.

Les contradictions entre pays capitalistes que développe la crise économique, l'opposition fondamentale entre le système capitaliste décadent et le système socialiste en plein essor sur un sixième du globe, poussent le capitalisme à la préparation fébrile de la guerre dirigée au tout premier plan contre l'U.R.S.S.

Les opérations guerrières du Japon en Mandchourie mettent à nu les visées des impérialismes, parmi lesquels l'impérialisme français joue le rôle principal, et exigent une mobilisation rapide de tout le prolétariat pour la défense de la patrie des travailleurs.

Le développement de la crise de crédit en Angleterre, aux Etats-Unis, en Allemagne et dans une série d'autres pays vassaux de la France impérialiste comme la Pologne, la Hongrie, etc., toutes les conséquences de l'approfondissement de la crise économique mondiale ont des répercussions profondes sur la situation en France. La première conséquence sera et est déjà en partie une accentuation formidable de la lutte pour les marchés de vente, l'élévation des tarifs douaniers à des taux prohibitifs, le contingentement de l'importation de certaines marchandises (denrées alimentaires). Mais, comme mesure principale pour comprimer le prix de revient et lutter contre ses concurrents, la bourgeoisie française prépare une nouvelle offensive générale contre les salaires et contre les conditions de vie de la classe ouvrière.

Aux prises avec de telles difficultés, la bourgeoisie tente de faire supporter le fardeau de la crise aux masses laborieuses. En premier lieu : la diminution des salaires et le développement du chômage partiel et total.

L'attaque du patronat contre les salaires et les conditions de vie de la classe ouvrière qui se poursuit depuis l'entrée de la France dans la phase de la crise économique s'est accentuée depuis le printemps 1931 (attaque frontale contre les mineurs dans toute la France avec une diminution officielle de 6 %, mais en fait atteignant 10 à 15 %, attaque directe contre tout le prolétariat textile avec diminution officielle de 4 % et diminution de fait de 15 à 20 %, diminution de 7 à 10 % dans la sidérurgie de l'Est). L'attaque se poursuit dans les autres industries et les régions où le patronat, pour atteindre son but, utilise de multiples moyens.

Il n'est pas une seule branche d'industrie où les ouvriers n'ont pas subi une ou plusieurs diminutions de salaires depuis le commencement de la crise économique en France.

En même temps, la rationalisation capitaliste préconisée par la C.G.T., rationalisation qui est caractérisée essentiellement par l'accentuation inouïe de l'exploitation des salariés, se poursuit à une allure rapide.

Le développement du chômage, l'autre mesure essentielle des capitalistes pour faire supporter le fardeau de la crise économique aux travailleurs, accuse ces derniers mois un bond formidable. Tandis qu'au mois de janvier 1931 on a eu en France environ 400.000 chômeurs complets et 800.000 chômeurs partiels, on a en octobre 1.100.000 chômeurs complets et plus de 4 millions de chômeurs partiels. La bourgeoisie française préconise sciemment le développement du chômage partiel pour faire supporter à l'ensemble du prolétariat le mal dont souffre le capitalisme français.

L'armée de millions de chômeurs complets et partiels est d'ailleurs presque totalement privée de toute indemnité. Elle est ainsi réduite à la misère la plus noire, il n'y a pas d'assurance-chômage, les secours ne sont alloués qu'à des conditions excluant la grande majorité des chômeurs. *Sur plus de 5 millions* de chômeurs totaux et partiels, seulement 44.000, c'est-à-dire moins de 1 %, reçoivent un secours minime, et cela aussi seulement pour une durée de temps bien limitée.

La loi d'assurances sociales avec le versement ouvrier introduite en 1930 au commencement de la crise avec l'aide des dirigeants de la C.G.T. et chefs S.F.I.O., au lieu d'améliorer les conditions de vie de la classe ouvrière, s'est transformée en un *nouvel impôt prélevé sur ses maigres salaires* et qui sert à alimenter l'exécution des programmes d'armement et d'outillage du gouvernement bourgeois.

Pour compléter toutes ces mesures tendant à diminuer les salaires, la bourgeoisie a augmenté et continue d'augmenter les loyers, les prix des transports et, par endroits, le gaz et l'électricité, tandis que l'indice du coût de la vie reste stationnaire. La situation des catégories les plus exploitées du prolétariat : femmes, jeunes, étrangers, coloniaux, est particulièrement difficile.

La main-d'œuvre féminine, qui représente 40 % du total des salaires et qui, dans certaines industries (textile, commerce), constitue la majorité, connaît actuellement une très sérieuse aggravation de ses conditions de travail. Il en est de même pour les jeunes ouvriers que le développement du machinisme permet d'utiliser à des travaux laissés jusqu'alors aux ouvriers adultes.

En ce qui concerne les travailleurs étrangers et coloniaux, le double jeu de leur emploi dans des industries atteintes par le chômage et les excitations chauvines aux ouvriers français, est une arme que le patronat veut utiliser pour avilir les conditions de vie de l'ensemble du prolétariat.

Les diverses formes de l'offensive patronale ne pourront être déjouées que par une liaison et une solidarité étroites entre toutes ces catégories de travailleurs.

La classe ouvrière a répondu à cette offensive du patronat par un mouvement puissant de grève. Nous avons eu au cours de l'année 1930 plus de 2.000 grèves, avec 1 million 300.000 participants. Au cours de toute l'année 1931, nous avons eu des grèves comme celles des mineurs et du textile, auxquelles ont participé des dizaines de milliers, voire plus de 100.000 ouvriers, des adultes et des jeunes, des ouvriers unitaires, confédérés, chrétiens, inorganisés, etc. Les grévistes luttent directement contre la force armée de l'État bourgeois et cette lutte prend par endroits des formes encore plus élevées, comme par exemple dans la grève héroïque des ouvriers du textile dans le Nord, avec lutte de barricades à Roubaix et à Wervicq. Toutes ces grèves marquent une augmentation considérable de la combativité de la classe ouvrière. Elles apportent une réfutation écrasante aux affirmations des chefs réformistes — minoritaires — prétendant que les masses sont avachies et ne veulent pas lutter en période de crise.

L'attaque du patronat contre les conditions de vie de la classe ouvrière a déterminé un courant puissant pour l'unité syndicale, arme formidable pour repousser l'offensive de la bourgeoisie, pour défendre les salaires et pour organiser la contre-attaque. Ce courant d'unité qui s'accroît au fur et à mesure du développement de l'offensive patronale est la meilleure démonstration de la volonté de lutte qui anime la classe ouvrière, et les syndicats unitaires sont les seules organisations qui s'attachent résolument à la réalisation de l'unité syndicale pour la lutte du prolétariat.

LA C. G. T. SOUTIEN DE LA BOURGEOISIE

Pour faciliter sa tâche, pour briser l'élan des masses, pour empêcher la réalisation de l'unité de classe, la bourgeoisie utilise à fond la C.G.T. réformiste.

Ses dirigeants lui sont entièrement dévoués. Pour conserver et tenter d'élargir leur influence sur une partie de la classe ouvrière, ils usent de déclarations démagogiques sur la défense des intérêts des travailleurs, ils se mettent parfois à la tête des mouvements grévistes qu'ils n'ont pu étouffer.

Mais en même temps qu'ils accentuent leurs manœuvres de briseurs de grèves, comme ils l'ont démontré dans la grève du textile du Nord, ils dénoncent à la police les ouvriers qui se sont battus contre elle (barricades de Roubaix), sabotent le front unique pour briser les grèves et suppriment les secours à ceux qui refusent d'accomplir une telle besogne (textiles du Nord). Ils masquent très souvent avec des phrases démagogiques leur pratique de briseurs de grèves (grèves des mineurs et du textile), ils passent de honteux compromis de trahison consacrant la défaite des ouvriers, ils s'acharnent à déconsidérer l'arme de lutte des prolétaires, la grève, et font tous leurs efforts pour imposer l'arbitrage obligatoire, instrument nécessaire à la bourgeoisie pour anéantir les mouvements revendicatifs des ouvriers.

Leur récent congrès de Japy, malgré quelques phrases sur les revendications ouvrières destinées à tromper la masse des adhérents, montre clairement que la C.G.T. réformiste s'engage plus à fond dans la collaboration avec la bourgeoisie.

Après une collaboration active de Jouhaux à la Société des Nations, au Conseil National Economique, au Bureau International du Travail, l'entrée de Jouhaux et de Chevalme dans le Comité économique franco-allemand, à côté des gouvernants et des magnats de l'industrie et de la finance des deux pays et en compagnie des chefs réformistes de la C.G.T. allemande, confirme d'une façon éclatante une telle orientation.

Les dirigeants de la C.G.T. se sont opposés avec acharnement, au Congrès de Japy, à l'unité syndicale de classe, car une telle unité rendrait plus difficile leur rôle de soutien du capitalisme.

La C.G.T., par sa politique, par l'activité de ses dirigeants est ainsi une arme entre les mains du capitalisme contre la classe ouvrière. Mais cette politique des chefs de la C.G.T. se heurte de plus en plus à la volonté de lutte des adhérents des syndicats confédérés accentuant ainsi la différenciation entre les chefs traîtres et les ouvriers momentanément trompés. C'est dans cette volonté de lutte qu'il faut rechercher la cause de toute la démagogie et des manœuvres gauchistes auxquelles se livrent un certain nombre d'organisations et de dirigeants de la C.G.T.

LES MINORITAIRES DANS LA C. G. T. U.

Les chefs minoritaires dans la C.G.T.U., en essayant d'introduire dans notre mouvement syndical révolutionnaire, les méthodes et la plate-forme réformistes, jouent en fait au sein de la C.G.T.U. le même rôle que tous leurs amis dans

la C.G.T. Ils ont honteusement collaboré, au cours des dernières grandes grèves, avec les chefs traîtres de la C.G.T., pour briser l'élan de la combativité des ouvriers, ils ont fait les briseurs de grève dans la grève des mineurs (Arnaud).

Ils ont, au moment même où les dirigeants réformistes ont préparé le coup décisif pour torpiller la grève héroïque des ouvriers du textile, parlé aux ouvriers de l'évolution à gauche de la C.G.T. et de l'attitude « impeccable » des dirigeants réformistes... Quand la question s'est posée : avec qui faut-il aller ? avec la C.G.T.U. et l'ensemble des ouvriers pour briser l'attaque du patronat et continuer la grève jusqu'à la victoire, ou bien avec les chefs réformistes qui manœuvraient pour briser le front unique de 125.000 grévistes, les chefs minoritaires, en refusant de « choisir », ont ainsi préféré l'unité avec les chefs réformistes à l'unité du front de combat. Ils ont capitulé dans la question de l'unité syndicale avec leur chef réformiste Dumoulin devant Jouhaux et consorts. Toute leur activité vise à la désagrégation de la C.G.T.U.

Ils ne réussissent à entraîner derrière eux une partie des syndiqués unitaires qu'en masquant soigneusement devant les masses leurs véritables desseins, leur véritable visage.

LES TACHES DE LA C. G. T. U.

Le VI^e Congrès de la C.G.T.U., face à la situation des masses travailleuses de France et des colonies, face aux attaques et aux manœuvres de la bourgeoisie et de ses alliés réformistes, proclame que toutes les forces de la C.G.T.U. doivent être concentrées pour l'organisation de la résistance et de contre-offensives ouvrières.

De toutes les organisations syndicales existant en France, seule la C.G.T.U. est capable par sa volonté, son orientation révolutionnaire, son programme et ses méthodes, d'organiser la contre-attaque des ouvriers et de mener les travailleurs à la lutte victorieuse contre la bourgeoisie.

Le VI^e Congrès de la C.G.T.U. proclame urgente la nécessité de liquider par la pratique de la démocratie syndicale et l'autocritique la plus large les fautes et faiblesses soulignées dans le travail à tous les échelons et trace la tâche suivante comme étant la ligne générale de l'activité de la C.G.T.U. :

1^o Défense de toutes les revendications contenues dans le programme de la C.G.T.U. adapté à la situation de chaque industrie et entreprise :

a) Contre la réduction de salaires sous toutes ses formes et pour leur augmentation permettant au prolétariat le relèvement de ses conditions d'existence.

Pour la journée de sept heures avec semaine de 40 heures, avec maintien du salaire complet.

Assurances sociales entièrement à la charge du patronat et de l'Etat.

b) Défense des revendications des chômeurs complets et partiels et rassemblement de ceux-ci sur la base des décisions de l'I.S.R. et de la Conférence de Prague en vue d'arracher par la lutte les revendications contenues dans le programme revendicatif de la C.G.T.U.

c) Défense des revendications spéciales des femmes et des jeunes ouvriers sur la base du programme revendicatif du VI^e Congrès, et travail systématique en vue de les organiser dans les sections de femmes et de jeunes au sein des syndicats unitaires.

d) Défense des revendications spéciales des travailleurs étrangers et coloniaux et réalisation effective de la liaison pour la lutte entre les travailleurs français et immigrés.

2^o Pour la préparation méthodique des luttes ouvrières :

a) Travail persévérant dans les entreprises et dans les syndicats confédérés,

autonomes et chrétiens en vue de réaliser le front unique entre les ouvriers de toutes tendances pour la lutte en commun contre le patronat sur la base du programme revendicatif de la C.G.T.U. Comme forme d'organisation pratique du front unique, création de Comités de lutte élus par la masse des ouvriers.

b) Lutte idéologique et pratique contre le programme et la tactique réformistes basés sur la défense des intérêts du capitalisme sous couvert de collaboration de classes. Constitution de groupes d'opposition révolutionnaire dans les organisations réformistes et autres.

3° Travail systématique au sein des entreprises et des syndicats adverses en faveur de l'unité syndicale selon les décisions du VI^e Congrès et pour la création de comités d'unité, comme moyen d'unification immédiate des forces ouvrières sur la base locale, régionale et fédérale et préparant un Congrès national d'unité.

4° Rassemblement de tous les syndiqués unitaires sur la base du lieu de travail par la création d'une section syndicale d'entreprise qui, seule, peut permettre une défense systématique des intérêts ouvriers et donne la possibilité de préparer sérieusement la lutte.

Entraînement au travail actif en faveur des organisations syndicales unitaires de tous les adhérents.

Formation méthodique des cadres choisis parmi ceux qui montrent la plus grande activité dans le travail syndical et l'action revendicative. Fonctionnement régulier de tous les organismes de direction des syndicats à tous les échelons et pratique constante d'une large démocratie syndicale.

5° Création et aménagement de bases et services syndicaux multiples, notamment de permanences juridiques, fonds de solidarité, bibliothèques, organisations sportives et culturelles.

6° Soutien pratique au mouvement syndical colonial contre l'impérialisme français (Indochine, Algérie, Afrique du Nord, Maroc).

Resserrement de la liaison internationale avec les travailleurs des autres pays capitalistes qui sont appelés à lutter en commun aux côtés des travailleurs français et pour renforcer la solidarité effective entre toutes les catégories de victimes du capital international.

Travail en liaison permanente avec l'Internationale Syndicale Rouge, seule internationale syndicale qui lutte pour la libération du prolétariat.

Action permanente pour la défense de l'Union des Républiques Soviétiques sur la base des réalisations constantes du prolétariat russe en opposition avec la situation misérable du prolétariat des pays capitalistes et coloniaux.

En traçant ces tâches, le VI^e Congrès de la C. G. T. U. indique que leur mise en application rapide doit être fixée en concentrant les forces sur les industries et les régions qui sont au premier plan de l'organisation d'une vigoureuse contre-offensive ouvrière (cheminots, mineurs, métaux, textiles).

Il donne mandat à la C. E. nommée par le Congrès de dresser rapidement un plan détaillé de toutes les tâches nécessaires pour atteindre les objectifs indiqués dans la présente résolution.

Le prochain C. C. N. aura à faire le bilan des efforts entrepris dans ce sens et des résultats obtenus.

Tous au travail pour le renforcement systématique de la C. G. T. U. qui organise les luttes économiques de la classe ouvrière et travaille à la réalisation de l'objectif final du syndicalisme révolutionnaire : la destruction du système capitaliste et la construction de la société socialiste.



Programme revendicatif de la C. G. T. U.

PREAMBULE

Discutant du programme revendicatif de la C.G.T.U., le Congrès confédéral juge indispensable de rappeler, en premier lieu, le rôle des organisations syndicales dans la lutte permanente du prolétariat contre l'exploitation capitaliste.

Par leur origine même et leur composition de classe, les syndicats ouvriers doivent défendre constamment les intérêts particuliers des masses laborieuses et combattre avec elles, pour la conquête de leurs revendications.

Chaque ouvrier, aux prises avec son patron, doit trouver, pour le soutenir, le renfort puissant de l'organisation collective. Les travailleurs aspirant à engager la lutte attendent des organisations syndicales à tous les échelons qu'elles réalisent, avec vigueur, leurs tâches de propagande, d'agitation et d'organisation, afin de donner aux forces prolétariennes le maximum de cohésion et de puissance dans les mouvements grévistes.

En outre, l'organisation syndicale, groupement naturel de tous les prolétaires, sur la base même de leurs intérêts de classe, doit entre deux batailles revendicatives les maintenir solidement unis par une activité constante et positive. Les avantages permanents moraux ou matériels qu'ils trouvent dans les organisations syndicales démontrent aux travailleurs la nécessité de donner une adhésion définitive et indéfectible aux syndicats qui acquièrent ainsi une stabilité plus sérieuse dans leurs effectifs et leurs ressources.

Ce faisant, le Congrès rappelle comment les tâches d'organisation, qui peuvent apparaître dans leur détail comme fastidieuses et secondaires, revêtent une grande importance pour la popularisation du programme revendicatif et le rassemblement sur ces bases des larges masses ouvrières.

Ceci établi, tenant compte de la situation économique et politique présente et des perspectives immédiates contenues dans la résolution générale votée par le Congrès, les délégués de tous les syndicats unitaires, réunis à Paris, du 8 au 14 novembre 1931, fixent comme suit le programme revendicatif de la C. G. T. U.

I. — LES SALAIRES

Le Congrès place au premier plan de l'activité générale des syndicats unitaires et de l'ensemble du prolétariat :

1° La lutte contre la réduction des salaires sous toutes ses formes : chômage partiel, versement ouvrier aux assurances sociales, diminution des salaires de base, suppression des primes de production et d'assiduité, accélération du rythme de la production, réduction chiffrée du taux des salaires en général. Contre l'augmentation des impôts, des loyers, des transports (tarifs des chemins de fer). Pour la récupération des salaires perdus par la suite des réductions antérieures ;

2° La lutte pour l'augmentation des salaires, considérée sous le double aspect du relèvement des conditions d'existence et d'une rémunération toujours plus élevée du travail ;

3° Le rapprochement progressif des bas salaires avec ceux qui sont plus élevés au travers de la lutte pour l'augmentation générale des salaires ; ce rapprochement doit être poursuivi notamment en ce qui concerne le salaire des femmes et des jeunes ouvriers ;

4° La simplification des modes de rémunération, contre les salaires à la tâche et les multiples systèmes de primes : rendement, assiduité, etc., et pour un salaire de garantie permettant aux ouvriers de vivre en tenant compte des éléments suivants :

- a) Coût de la vie ;
- b) Augmentation des besoins résultant d'un rendement accru ;
- c) Récupération plus rapide des forces dépensées par les travailleurs du fait de la rationalisation.

5° Exiger la signature des contrats collectifs, comme la ratification de la victoire ouvrière sur le patronat.

II. — REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le Congrès rappelle, à ce sujet, ses déclarations de 1929, toujours valables, à savoir que l'accroissement de la production, dû à l'introduction d'une technique nouvelle et de méthodes disciplinaires dans les entreprises, n'a pas été suivi d'une réduction correspondante du temps de travail, mais au contraire les huit heures sont violées dans de nombreuses entreprises et il existe encore des journées de dix, douze et même quatorze heures.

La crise économique mondiale, conséquence de la situation ainsi dénoncée, atteint aujourd'hui tous les pays, y compris la France, excepté l'U.R.S.S. Le chômage partiel et total se développe, cependant que de nombreux travailleurs font de longues journées d'un labeur exténuant.

Le Congrès appelle les travailleurs et toutes les organisations ouvrières à la lutte immédiate :

- a) Pour la journée de sept heures, sans diminution de salaires ;
- b) Pour la semaine anglaise ;
- c) Pour l'application immédiate et intégrale des huit heures, sans dérogation ni récupération, partout où ce temps de travail est actuellement dépassé ;
- d) Pour la réduction immédiate du temps de travail, au-dessous de la

durée fixée au paragraphe a dans les industries et travaux insalubres; la journée de six heures pour les jeunes ouvriers de toutes corporations;

b) Pour le congé annuel payé avec salaire complet.

III. — LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

Le Congrès signale que le chapitre sur la réduction du temps de travail comporte un moyen de lutte efficace contre le chômage. Il demande en outre à tous les travailleurs occupés ou non d'organiser la défense des chômeurs sur les bases revendicatives ci-après :

1° Fonctionnement des fonds de chômage dans toutes les communes, sous le contrôle des syndicats ouvriers;

2° Inscription de tous les chômeurs sans distinction d'âge, de sexe et de nationalité;

3° Inscription de tous les chômeurs partiels au fonds de chômage;

4° Relèvement de l'indemnité de chômage calculée comme suit :

Egale au montant du salaire journalier moyen pour les chômeurs complets. Egale au montant du salaire perdu pour les chômeurs partiels;

5° Organisation de travaux sur la base de plans précis, établis dans chaque localité par les Comités de chômeurs (aménagement de lotissements, construction d'écoles, etc.). Ces travaux seront payés au tarif syndical.

Toutes les revendications intermédiaires : relèvement progressif du taux actuel des indemnités, exonération des loyers et des impôts, gratuité des transports et des soins médicaux, cantines scolaires, distribution de charbon, de vêtements, de chaussures, déclaration obligatoire par l'employeur des chômeurs partiels, doivent être popularisées et permettre de rassembler les chômeurs et les ouvriers encore occupés, menacés par le chômage.

Enfin, la C.G.T.U. réclame l'extension des Assurances sociales au chômage, dans les conditions indiquées au chapitre ci-après, traitant de cette question.

IV. — ASSURANCES SOCIALES

Le Congrès constate que l'appréciation de la C.G.T.U. concernant la loi bourgeoise des Assurances sociales est pleinement vérifiée par les faits. Réduction considérable des salaires par l'escroquerie du versement ouvrier, taux insuffisant des allocations, des frais médicaux et pharmaceutiques, obstacles permanents à la perception par les assujettis des sommes qui leur sont dues, dispositions scandaleuses de la loi excluant les chômeurs, assimilation des travailleurs des services publics, fonctionnaires, cheminots, mineurs, etc.

Le Congrès approuve le projet de loi discuté par la C.G.T.U., déposé au Parlement par le groupe communiste et qui contient les principales dispositions ci-dessous et applicables à tous les travailleurs, y compris les services publics, cheminots, postiers, fonctionnaires, etc :

1° Versements patronaux complétés par des versements de l'Etat, prélevés sur les budgets de la guerre et de la police;

2° En cas de maladie ou de chômage complet, indemnité journalière pendant toute la durée de l'arrêt du travail, égale au salaire moyen journalier, toutes indemnités comprises;

3° En cas de chômage partiel, indemnité égale à la somme nécessaire pour compléter le salaire, calculée sur la base du salaire moyen d'une journée complète de travail ;

4° Tous frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'appareillage, payés intégralement par les caisses d'assurances ;

5° Pensions d'invalidité et de vieillesse calculées sur le salaire moyen ;

6° Pour les travailleurs à statut, de l'Etat, des chemins de fer, services publics, etc., intégration dans les statuts et règlements du personnel, et sans aucun versement supplémentaire, des dispositions des A. S. dont ne bénéficient pas ces travailleurs, et cela sans aucune restriction des avantages acquis ;

7° Gestion des caisses exclusivement confiée aux assurés.

Toutes ces dispositions sont conformes aux intérêts du prolétariat et contrairement aux dispositions de la loi actuelle, que les organisations unitaires doivent combattre avec ténacité.

A cet effet, le Congrès demande que, sur la base du projet de la C.G.T.U., les syndicats unitaires luttent pour la défense des revendications immédiates des assujettis qui s'énoncent :

1° Lutte pour le relèvement constant de l'indemnité journalière de maladie, son paiement dès le premier jour et pendant toute la durée de la maladie ;

2° Gratuité complète des soins médicaux et pharmaceutiques, y compris les frais d'hospitalisation, opérations chirurgicales, soins dentaires et orthopédiques ;

3° Lutte pour la mise en application d'une assurance-chômage aux chômeurs totaux et partiels ;

4° Maintien intégral, pendant toute la durée du chômage, du droit aux diverses prestations pour le sans-travail. Pour le chômeur partiel, maintien dans sa catégorie, malgré le ralentissement du travail dans son entreprise, et paiement du supplément manquant au versement ouvrier par le patron ;

5° Mise à la charge du patron du paiement de la totalité des versements à la caisse d'assurances sociales pour l'ouvrier mis momentanément hors de l'usine par suite de la fermeture provisoire de l'entreprise.

V. — LUTTE CONTRE LA RATIONALISATION CAPITALISTE

Le Congrès dénonce l'emploi de machines à grand rendement dont l'usage provoque des accidents fréquents et une dépression physique exténuante.

L'introduction du travail à la chaîne rapide, du travail à la tâche, du chronométrage constitue autant de mesures d'asservissement physique et moral et doit être vigoureusement combattue. Le Congrès décide d'organiser la lutte sur les mots d'ordre suivants :

1° Suppression du chronométrage et du système de démonstration ;

2° Réduction par l'action collective de la vitesse de la chaîne et des machines à grand rendement dont l'emploi, dans de telles conditions, est un danger permanent ;

3° Repos compensateur pendant la durée du travail (coupures de plusieurs minutes par heure), aménagé dans la chaîne ou l'emploi des machines, au moyen d'un personnel supplémentaire ;

4^o Action collective contre l'emploi des machines dangereuses, allant jusqu'au refus de les utiliser et en exiger la suppression.

Le Congrès rappelle que les travailleurs ne peuvent obtenir aucune amélioration de leur sort du perfectionnement technique de l'outillage en régime capitaliste ; au contraire, ils subissent une aggravation constante de leurs conditions de travail. Seule, la rationalisation socialiste pratiquée en U.R.S.S. utilise les conquêtes de la science au profit du prolétariat.

VI. — HYGIENE ET SECURITE

Les méthodes modernes de travail qui exigent une vitesse accrue, avec un outillage mécanique perfectionné, les modes de rémunération en vigueur, l'incurie patronale en ce qui concerne l'hygiène et les mesures de protection, ont comme conséquence l'accroissement considérable du nombre et de la gravité des maladies professionnelles et des accidents de travail. Le Congrès donne comme directives sur ce point primordial pour la vie et la santé des travailleurs les mots d'ordre suivants :

1^o Election par les ouvriers des entreprises de délégués ouvriers à l'hygiène et à la sécurité, révocables à tout instant dans les mêmes conditions ;

2^o Ces délégués, ayant pouvoir de contrôle sur les mesures de sécurité et d'hygiène, doivent avoir le droit d'arrêter le travail, appuyés par l'ensemble des travailleurs, si satisfaction n'est pas donnée à leurs prescriptions concernant la sécurité ;

3^o Lutte acharnée contre la position de la C.G.T. sur cette question, consistant à faire désigner, en définitive, les délégués à la sécurité et à l'hygiène par le ministre du Travail et à les faire révoquer par lui, les mettant ainsi sous le contrôle effectif du patronat ;

4^o Refonte de la loi de 1898 sur les accidents du travail et les maladies professionnelles ;

5^o Propagande et agitation sur la base des projets de loi déposés par la C.G.T.U. Rassemblement des masses ouvrières en vue de leur action directe pour imposer, dans les entreprises, des délégués de leur choix à l'hygiène et à la sécurité, même avant le vote de la loi ;

6^o Lutte pour les revendications des mutilés du travail.

VII. — LA POLITIQUE SOCIALE DE LA C. G. T. U.

Le grand patronat et les gouvernants pratiquent une politique sociale qui se présente sous deux aspects : démagogie philanthropique et répression forcée.

La première forme de la politique social-démagogique se manifeste par la création de caisses de compensation, d'allocations familiales, de logements patronaux, de secours aux malades, de subventions aux groupes sportifs, d'édition de journaux patronaux d'usine, de création de réseaux d'économats, de coopératives patronales, d'assurances sociales-escroquerie, aux frais des ouvriers, etc.

Contre cette politique sociale de la bourgeoisie, destinée à asservir davantage les travailleurs sous prétexte de philanthropie, la C.G.T.U. oppose les mots d'ordre suivants :

1^o Développement des bases multiples dans les syndicats par la création de bibliothèques, clubs ouvriers, cours culturels pour l'éducation des cadres,

conseils judiciaires, cliniques, groupes sportifs et artistiques, caisses du Soldat, etc. ;

2° Lutte contre les coopératives patronales, les économats et les logements patronaux. Développement de la coopération prolétarienne et lutte pour son redressement ;

3° Action vigoureuse pour l'institution de véritables assurances sociales et lutte contre le versement ouvrier, la capitalisation, pour la gestion des assurances par les assurés eux-mêmes ;

4° Pour des allocations familiales échappant à la mainmise patronale et dont les ressources fournies par les employeurs seront administrées par les travailleurs intéressés.

Le Congrès reprend à ce sujet le projet de loi déposé antérieurement par la C. G. T. U. ;

5° Pour la séparation du contrat de travail de l'engagement de location du logement ;

6° Pour la transformation de l'inspection du travail (inspecteurs élus par les travailleurs intéressés, prud'homme).

VIII — CATEGORIES DIVERSES D'OUVRIERS ET D'OUVRIERES

La rationalisation capitaliste a comme conséquence, dans la composition du prolétariat, la création d'une aristocratie ouvrière et l'introduction massive sur le marché du travail de jeunes, de femmes, de travailleurs étrangers et coloniaux.

Bien que les revendications particulières aux femmes, aux jeunes, aux ouvriers étrangers ou coloniaux doivent faire l'objet de débats dans des conférences spéciales et être résumées dans des résolutions appropriées, le Congrès tient à insérer dans le programme revendicatif les mots d'ordre principaux qui doivent lier en un bloc solide les exploités des diverses catégories :

Pour les femmes

1° A travail égal, salaire égal ;

2° Interdiction du travail de nuit et du travail des femmes dans les métiers malsains ;

3° Congé obligatoire payé à salaire entier, huit semaines avant et huit semaines après l'accouchement, à toute mère, sans distinction de nationalité ;

4° Interdiction formelle de congédier des femmes enceintes ou des mères allaitant leur enfant ;

5° Relèvement de l'allocation d'allaitement pendant toute la durée de l'allaitement ;

6° Création obligatoire de chambres d'allaitement, de crèches, de garderies d'enfants dans les entreprises employant plus de 50 femmes ;

7° Installation de réfectoires aménagés pour les repas des ouvrières ;

8° Logements sains pour les travailleuses logées et couchées chez les employeurs.

Pour les ouvriers étrangers

- 1° Droit d'asile et droit syndical intégral ;
- 2° Droits égaux à ceux des Français en matière de coalition, grèves, organisation ;
- 3° Droits égaux à ceux des ouvriers français pour les secours de chômage, les assurances sociales, les élections aux conseils de prud'hommes, délégués d'usine et de mine, caisses de chômage, caisse autonome de retraites des mineurs, etc. ;
- 4° Liberté de la presse, abrogation de la loi du 22 juillet 1885 sur l'édition de journaux en langue étrangère ;
- 5° Liberté complète d'émigration et d'immigration.

Pour les coloniaux

- 1° Liberté totale de l'émigration entre les colonies et la métropole ;
- 2° Abolition du code de l'indigénat et de son application en France (expulsion et déportation pour faits de grève, action syndicale, etc.) ;
- 3° Droit d'organisation, d'élection des conseillers prud'hommes, délégués mineurs et délégués aux caisses autonomes de retraites ;
- 4° Contre le rapatriement forcé et, pour ceux qui en font la demande, rapatriement gratuit.

Pour les jeunes

- 1° A travail égal, salaire égal ;
- 2° Interdiction du travail pour les enfants au-dessous de 14 ans et allocation de l'État correspondant au salaire vital de 13 à 14 ans ;
- 3° Journée de six heures pour les jeunes jusqu'à 18 ans et de quatre heures pour les jeunes de 14 à 16 ans, rétribuée comme une journée de huit heures ;
- 4° Deux heures d'enseignement professionnel dans les écoles d'entreprises jusqu'à 18 ans et payées intégralement (comprises dans la journée de travail) ;
- 5° Contrôle de l'apprentissage par les syndicats ouvriers ;
- 6° Congé annuel payé de quatre semaines pour tous les jeunes jusqu'à 20 ans ;
- 7° Interdiction du travail de nuit pour les jeunes de moins de 20 ans ;
- 8° Interdiction d'employer des jeunes de moins de 20 ans dans les industries insalubres ;
- 9° Protection spéciale pour les jeunes filles ;
- 10° Droit d'éligibilité des jeunes dans les délégations à la sécurité.

Pour les apprentis

- 1° Salaire vital, suppression des contrats d'apprentissage individuels, contrats collectifs en accord avec les syndicats ouvriers ;
- 2° Interdiction d'occuper des apprentis à des travaux qui n'ont rien de commun avec l'apprentissage.

Pour les soldats et les marins

- 1° Prêt à 2 francs ;
- 2° 60 jours de permission ;
- 3° Voyages et lettres gratuits ;
- 4° Droit au costume civil ;
- 5° Contrôle de l'ordinaire par une commission de soldats élue au vote secret ;
- 6° Droit de vote ;
- 7° Droit de lire et d'écrire dans la presse ouvrière ;
- 8° Droit de s'organiser et de militer dans leur syndicat et leur parti. Pour les soldats engagés, droit de résiliation des engagements sans perte de la prime d'engagement ;
- 9° Réduction du temps de service à six mois ;
- 10° Réduction des troupes de carrière.

La C. G. T. U. appellé aussi les travailleurs à lier de plus en plus la lutte revendicative des ouvriers à celle des soldats en organisant le parrainage des casernes et des bateaux et en constituant des caisses syndicales d'entreprises et du Sou du Soldat.

Pour les conscrits

- Paiement de la journée du conseil de révision.

Pour les réservistes

- 1° Allocation égale aux salaires ou aux appointements perdus pendant la période de réserve, payée par l'Etat ;
- 2° Obligation pour tous les employeurs de rembaucher les réservistes à la fin des périodes ;
- 3° Exonération de tous les impôts pour les réservistes ouvriers et paysans ;
- 4° Examen médical obligatoire à l'arrivée au corps et droit à la contre-visite par un médecin civil ;
- 5° Incorporation près du domicile avec permission de nuit ;
- 6° En cas de maladies ou blessures contractées ou aggravées pendant les périodes, application de la loi du 31 mars 1919, modifiée en ce sens : « La loi jouera, quel que soit le temps passé sous les drapeaux par le réserviste » ;
- 7° Droit de consultation de médecin civil et observation des ordonnances ;
- 8° Sous le mot d'ordre central de : « A bas les périodes ! », nous devons poursuivre la transformation des périodes de réserve en périodes d'entraînement à la lutte révolutionnaire.

IX. — POUR LA LIAISON ENTRE LES PROLETARIATS INDUSTRIEL ET AGRICOLE

Le Congrès demande à tous les organismes unitaires de mener une action méthodique et vigoureuse pour lier aux travailleurs des villes les ouvriers exploités dans les campagnes, en apportant une attention toute particulière aux revendications de ces derniers, déterminées ainsi :

1° Réglementation de la journée de travail sur la base des huit heures, repos hebdomadaire, congés payés ;

2° Extension aux ouvriers agricoles et forestiers de toutes les lois sur la protection du travail, identiques à celles concernant les ouvriers industriels ;

3° Augmentation des salaires en équivalence avec ceux payés dans l'industrie ; salaire horaire ou à la journée ; lutte contre le travail à la tâche ;

4° Amélioration des conditions de couchage, d'hygiène et de salubrité pour les ouvriers logés par les patrons ;

5° Application à l'agriculture, sans restriction aucune, des assurances sociales ;

6° Elaboration et application de contrats collectifs de travail à court terme.

CONCLUSION

Ayant ainsi fixé les grandes lignes du programme revendicatif de la C.G.T.U., tant en ce qui concerne les revendications générales que les revendications particulières aux diverses catégories de travailleurs, femmes, jeunes, étrangers, coloniaux, soldats, marins, ouvriers agricoles,

Le Congrès rappelle que cet ensemble de revendications immédiates doit être lié aux revendications d'ordre général, telles que l'action contre la guerre impérialiste, la défense de l'U. R. S. S., des pays coloniaux et semi-coloniaux, la lutte pour la paix, contre la répression gouvernementale et patronale, pour l'amnistie totale.

Le Congrès répète à nouveau que la réalisation des tâches qu'il a tracées et en particulier du programme revendicatif ne peut être le fait de la seule organisation centrale.

Tous les échelons de la structure confédérale sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des décisions prises en commun. C'est par un travail collectif et opiniâtre que la C. G. T. U. pourra résister aux attaques combinées du patronat, des gouvernants, des chefs social-fascistes et des chefs réformistes de la C. G. T.

Afin d'armer sérieusement tous les militants, de la base au sommet, pour la popularisation du programme revendicatif qu'il a ainsi tracé dans ses grandes lignes, le Congrès mandate la Commission exécutive et le Bureau confédéral pour l'édition d'une brochure populaire contenant le développement des revendications qui y sont incluses et la documentation indispensable pour leur explication précise auprès des larges masses de travailleurs.

Le Congrès appelle tous les ouvriers et ouvrières, sans distinction d'âge et de nationalité, au rassemblement de leurs forces sur la base du programme revendicatif de la C. G. T. U. qui correspond à leurs intérêts de classe dans la période présente. Il compte que les militants et les syndiqués unitaires se feront les ardents propagandistes des revendications justes qu'il contient afin que, dans les luttes prolétariennes prochaines, la C. G. T. U. remplisse son rôle décisif d'organisatrice et de guide des masses laborieuses dressées contre l'offensive capitaliste.

La situation et les tâches d'organisation de la C. G. T. U.

Le Congrès, après examen des luttes ouvrières, de l'activité et de la situation de la C. G. T. U., constate qu'en dépit des difficultés accentuées créées par toutes les forces antiprolétariennes, et aussi malgré les fautes et les faiblesses des organisations unitaires, la C. G. T. U. est sans conteste la seule centrale syndicale qui ait prévu et fait de grands efforts pour organiser et diriger victorieusement l'ensemble des batailles ouvrières.

La confiance mise dans nos organisations par les travailleurs — qui entrent toujours plus nombreux en lutte directe contre le patronat et les pouvoirs publics — fait un devoir au Congrès d'attirer fortement l'attention des organisations unitaires sur l'écart existant entre la volonté de lutte des masses, l'ampleur et le caractère de ces luttes et la faiblesse d'organisation et d'effectifs de notre Centrale.

Les travailleurs ne peuvent défendre effectivement leurs intérêts et améliorer leurs conditions d'existence que dans la mesure où ils sont guidés et organisés par des syndicats puissants, agissant révolutionnairement, *possédant leurs assises dans les entreprises* et de solides bases d'action locales, régionales, nationales.

Le Congrès considère comme urgent de prendre les mesures indispensables permettant l'entrée et le maintien des masses ouvrières dans la C. G. T. U.

La baisse sérieuse des effectifs de la C. G. T. U., constatée au cours des années 1930-1931, ne peut seulement s'expliquer par les difficultés créées par la répression patronale et gouvernementale et l'action désagrégatrice des chefs réformistes et minoritaires. L'organisation et le fonctionnement défectueux des organismes à tous les échelons sont une des causes qu'il convient de ne pas ignorer.

En améliorant encore leurs méthodes d'agitation et de propagande, toutes les organisations unitaires doivent apporter la plus grande attention aux questions d'organisation, condition indispensable pour une bonne préparation et direction des luttes ouvrières.

Le bilan de notre travail d'organisation

Au cours des deux années écoulées — et malgré des efforts incontestables — les *faiblesses essentielles* constatées lors du V^e Congrès de la C. G. T. U. n'ont pas été corrigées.

1° Les résultats relatifs obtenus dans la préparation et la direction des luttes ouvrières (grève de Trith-Saint-Léger, Belfort, Le Boucau, Cours, Textile du Nord, dans de multiples petites grèves et manifestations dans les Services publics et les cheminots), ne peuvent faire ignorer que certaines faiblesses se sont développées dans les mouvements de grève et que dans l'activité quotidienne des syndicats unitaires de nouvelles sont apparues.

Dans la critique faite des divers mouvements, nous constatons notre manque de contact étroit avec les masses *résultant généralement de nos faibles bases d'organisation — sur le lieu du travail — dans les industries importantes (métaux, textile, mineurs, etc.)*. De là cette préparation insuffisante des mouvements, de là les difficultés de direction pour orienter victorieusement les luttes en dépit des forces et manœuvres antiprolétariennes.

Là où des résultats ont été obtenus dans ce domaine (quelques sections de puits, d'usine, de chantier, etc.), ils n'ont pas été utilisés et extériorisés suffisamment.

Cette même faiblesse se retrouve du reste pour la constitution des organismes de front unique. De là l'inexistence, à quelques exceptions près, des comités de lutte ; de là aussi le mauvais fonctionnement des comités de grève.

La réalisation pratique — basée sur les expériences positives ou négatives — fait trop souvent place à des discussions abstraites.

2° Les Congrès ouvriers organisés dans certaines régions ont été pour beaucoup de nos organisations une occasion de faire de l'agitation, mais n'ont pas été considérés comme un moyen permettant le rassemblement des travailleurs de toutes tendances pour organiser leur bataille.

Ces Congrès, en général, n'ont pas eu une liaison suffisante avec les entreprises.

3° Les progrès réalisés dans l'organisation de la C.G.T.U. sur la base industrielle se sont limités aux organes supérieurs (fédérations plus particulièrement). Dans nombre de corporations (Bâtiment, Alimentation, etc.), cette réorganisation ne s'est pas poursuivie jusqu'à la base ; c'est ainsi que dans une même entreprise les travailleurs ne sont pas groupés mais disséminés dans divers syndicats.

Par ailleurs, certains syndicats régionaux ont été organisés sur des bases territoriales trop larges.

4° L'organisation de la lutte des chômeurs a eu un caractère passager et a même été abandonnée. Cependant, des rassemblements importants d'ouvriers sans travail ont été opérés dans de nombreuses localités, notamment à Marseille, Rouen et dans la région parisienne.

Ce n'est que dans la dernière période que des efforts — suivis, du reste, de résultats — ont été accomplis dans diverses régions (R. P., Nord, Côte-d'Or, Loire-Inférieure, etc.).

5° Les Fédérations, les Unions locales ne jouent pas suffisamment leur rôle, limitant trop souvent leur activité à quelques syndicats et délaissant les localités ou corporations dans lesquelles nous n'avons pas d'organisations.

Les Fédérations, plus particulièrement, travaillent trop souvent sans perspectives précises, ce qui gêne considérablement l'élargissement et la coordination des luttes.

6° Le fonctionnement des organismes syndicaux est en général défectueux (tenue irrégulière des Bureaux, C.E., Conseils, Assemblées ; sous-estimation des questions d'organisation et d'administration ; inaptitude et même entraves au travail collectif et à l'entraînement de nombreux syndiqués à l'étude des problèmes et à la réalisation du travail ; absence d'un travail systématique pour former de nouveaux cadres, etc.

7° Des décisions multiples sont prises sans que soient étudiés les moyens qui permettront de les réaliser et sans que l'application en soit contrôlée.

Les membres composant les organismes de direction (Conseils, C. E., Bureaux, etc.) n'ont pas suffisamment le souci de leur responsabilité et laissent bien souvent toutes les charges à un ou deux camarades.

Les sections de travail sont inexistantes ou travaillent par intermittence, en dehors de l'orientation et du plan de travail fixé par l'organisation.

Ce sont là les faiblesses essentielles de la direction confédérale (corrigées partiellement dans la dernière période) et des directions intermédiaires qui ont nui considérablement à l'activité de notre Centrale.

8° L'aide apportée aux groupes ou noyaux d'opposition dans les syndicats réformistes ou autres a été insuffisante. Rares sont les U. R. et U. L. qui ont porté une grande attention à cette tâche importante.

L'activité même de la direction confédérale et de quelques Fédérations a été aussi trop restreinte. Cette sous-estimation importante de notre travail pour la conquête des ouvriers réformistes ou autonomes à la lutte des classes a trouvé son expression dans le dernier Congrès de la C.G.T. où l'opposition révolutionnaire fut inexistante en fait.

9° Il faut souligner en outre la faiblesse du travail parmi les ouvriers étrangers (y compris les travailleurs coloniaux), parmi les jeunes ouvriers et parmi les ouvrières. La faiblesse d'organisation des syndicats unitaires, dans ce domaine, à son tour, affaiblit nos positions dans ces couches numériquement très importantes de la classe ouvrière.

LES SYNDICATS UNITAIRES DOIVENT S'ORIENTER RESOLUMENT VERS LES ENTREPRISES

Le Congrès, étant donné l'importance décisive du travail d'organisation dans la période qui s'ouvre, fait un devoir à toutes les organisations affiliées à la C. G. T. U. de poursuivre la réorganisation du mouvement syndical unitaire conformément aux besoins du mouvement (orientation systématique du travail des syndicats vers les entreprises).

Les organismes dirigeants *doivent concentrer leurs efforts avant tout dans les grandes entreprises des plus importantes branches d'industrie* pour l'organisation non seulement des ouvriers français, mais aussi des ouvriers étrangers et coloniaux. Accorder également une attention spéciale en toute circonstance aux jeunes et aux ouvrières.

Afin de faciliter aux syndicats unitaires leur travail pour la réorganisation sur la base des entreprises et pour la préparation des luttes, le Congrès fait un devoir à toutes les organisations d'étudier sérieusement, à la lumière de l'expérience, les résolutions du V^e Congrès de l'I. S. R. et la résolution du Bureau Exécutif de l'I. S. R. de juin 1931, sur la situation et les tâches de la C. G. T. U.

Préparation et direction des luttes — Comités de front unique

Le Congrès souligne que la tâche qui consiste à faire de notre Centrale une véritable organisation de masse ne peut être réalisée que dans la mesure où les syndicats unitaires sauront organiser — malgré les difficultés présentes — sérieusement les luttes ouvrières.

Pour cela, la C. G. T. U. doit s'orienter vers l'application véritable du front unique en convainquant chacun de ses adhérents de la *nécessité du travail méthodique au sein des entreprises* auprès des ouvriers considérés, chrétiens, autonomes et inorganisés, pour la défense en commun de leurs intérêts et par la *création de comités de lutte*.

Les comités de lutte ou autres organisations de front unique ne peuvent être considérés comme ne devant servir qu'à l'agitation. Ils ont pour objet de préparer les luttes revendicatives et de réaliser, en vue de manifestations et de grèves, l'unité d'action de tous les travailleurs sans distinction de tendances.

Dans tous les cas où les travailleurs doivent recourir à la grève, le comité de lutte doit être considéré comme un comité de préparation à la grève et, au déclenchement de celle-ci, comme l'embryon du comité de grève.

Il convient de créer les comités de lutte et les comités de grève au moment où la situation et l'esprit des masses ouvrières sont favorables à une telle création ; en aucun cas on ne doit procéder par nomination.

Les comités de lutte et de grève doivent non seulement être élus par l'ensemble des travailleurs, mais autant que possible avoir dans leur sein la représentation de toutes les catégories ou équipes intéressées. Peuvent faire partie de ces comités les travailleurs de toutes tendances, syndiqués ou non, qui donnent leur accord sur les revendications discutées et adoptées par les ouvriers et qui s'engagent à lutter pour ces revendications.

Le Congrès précise que c'est seulement par l'élection et le fonctionnement de tels organes que les travailleurs peuvent prendre en main la préparation et la direction des luttes.

Les organisations unitaires, en préconisant cette forme d'organisation et de direction des grèves, ont pour mission d'animer et de guider l'action des comités de lutte et de grève, de critiquer et démasquer impitoyablement les chefs réformistes, briseurs de grèves, dans le but précis de les faire écarter, par la masse, des organes de préparation et de direction des grèves.

En vue de créer des bases d'organisation au sein des entreprises, il convient, partout où il n'a pas encore été possible de constituer des sections syndicales d'entreprise, de rechercher et d'utiliser de façon systématique des délégués syndicaux (hommes de confiance) pour tout le travail d'agitation, de propagande et d'organisation syndicale. Même dans les centres et entreprises où nous ne possédons pas de syndiqués ni d'organisation, il est indispensable de rechercher et d'utiliser des correspondants et hommes de confiance.

Les Congrès ouvriers régionaux ou industriels doivent être organisés méthodiquement et considérés comme un des meilleurs moyens de conserver la liaison avec les masses ouvrières et d'organiser leur lutte.

Organiser systématiquement le collectage des fonds nécessaires à la préparation des luttes et au soutien des grèves. A cet effet, créer des comités de solidarité avec les ouvriers de toutes tendances. Pour développer le fonds national de lutte, publier fréquemment tous renseignements sur les rentrées et sur l'utilisation des sommes recueillies.

En se montrant les plus actifs dans les comités de lutte et de grève, les militants unitaires recruteront en permanence dans la préparation, au cours et après les luttes ouvrières.

Organisation des chômeurs

Le Congrès insiste particulièrement pour qu'une grande attention et qu'une grande activité soient portées vers l'organisation de la lutte des chômeurs complets et partiels (plus de 5 millions de chômeurs présentement).

Sur la base de leurs revendications les plus immédiates, il nous faut créer des comités de chômeurs dans chaque localité où existent des sans-travail et quel qu'en soit le nombre.

Assurer la liaison avec eux par leur représentation dans les assemblées syndicales, les réunions de propagande, les comités de lutte et de grève, les congrès ouvriers et réciproquement.

Pour obtenir une meilleure liaison avec la masse des chômeurs, il convient de faire élire des directions larges et travaillant collectivement.

Les comités de chômeurs devant grouper tous les chômeurs sans distinction de tendances, constituent donc des comités larges de front unique.

En se montrant les plus actifs, en proposant les revendications et les moyens de lutte qui conviennent à chaque situation, les syndiqués unitaires démontreront la nécessité pour les sans-travail non syndiqués de rejoindre en masse les syndicats unitaires.

A cet effet, le Congrès rappelle aux syndicats qu'ils doivent prendre toutes dispositions pour faciliter l'adhésion et le maintien des chômeurs complets ou partiels dans nos rangs (droit d'adhésion et cotisations spéciaux, facilités données aux militants sans-travail pour le recrutement).

Sur la base des U. R. ou, éventuellement, des départements, créer des comités avec au moins deux représentants élus par les sans-travail groupés dans les comités locaux.

Il ne convient pas seulement de contrôler les chômeurs au moyen de pointage périodique ou non, de cartes spéciales, mais il faut attirer les chômeurs dans des foyers de chômeurs, créés dans les locaux syndicaux ou municipaux, organisés et contrôlés naturellement par les comités.

Dans ces « foyers de chômeurs », organiser des jeux, causeries, conférences, cours spéciaux, lectures, etc.

Pour assurer des ressources aux comités, les syndicats devront, dans la mesure du possible, accorder des subventions. Cependant il conviendra d'organiser systématiquement le collectage des fonds en précisant toutefois qu'ils sont destinés à l'organisation de la lutte des chômeurs.

Comités d'unité syndicale lutte de classe

Pour poursuivre sans relâche notre travail de préparation du Congrès national d'unité, il faut créer des bases d'organisation dans tous les milieux ouvriers, pour élargir le courant d'unité syndicale et réunir les conditions favorables à la convocation d'un congrès soutenu par la grande masse des ouvriers.

Pour créer des comités d'unité syndicale, il convient plus que jamais d'intensifier l'activité pour obtenir des syndicats confédérés, autonomes et unitaires des assemblées communes dans lesquelles seront créés les comités d'unité syndicale. Mais il faut aussi, dans le cas de non acceptation d'assemblée commune par les directions des syndicats confédérés ou autonomes, préparer et tenir des assemblées d'unité entre les syndiqués unitaires et des groupes aussi importants que possible de syndiqués confédérés et autonomes avec l'objectif de créer des comités d'unité syndicale.

Pour élargir ce mouvement d'unification syndicale, lui donner de l'ampleur, il est nécessaire d'y faire participer non seulement les syndiqués de toutes tendances, mais aussi les inorganisés. Pour cela il faut, sur la base des revendications et des moyens de lutte pour les arracher au patronat, organiser des conférences d'unité par entreprise, des conférences interusines locales, régionales, industrielles, etc., dans lesquelles nous devons poser concrètement la question de l'unité de classe et constituer des comités d'unité syndicale par entreprise, par groupes d'entreprises, par localités, industries, etc., etc.

Les comités ainsi constitués auront pour mission de diffuser dans les syndicats confédérés, autonomes et chrétiens l'idée d'un Congrès national d'unité. Ils apporteront ainsi une aide constante et efficace aux individualités ou groupes, en opposition avec la politique antiouvrière des chefs réformistes, chrétiens et autonomes.

Il va sans dire que les comités d'unité syndicale, constitués pour préparer la tenue d'un Congrès national d'unité, se devront de réaliser immédiatement l'unité d'action et préparer la lutte commune pour les revendications. En ce sens, ils doivent jouer le rôle que nous attribuons dans le chapitre précédent aux comités de lutte.

Pour œuvrer rapidement en vue de la préparation et de la direction des luttes, de l'organisation des travailleurs dans des syndicats uniques de classe, le Congrès considère *comme indispensable* pour tous les syndicats unitaires d'apporter une aide sérieuse et permanente aux noyaux ou groupes d'opposition révolutionnaire dans les syndicats réformistes, autonomes, chrétiens.

La lutte impitoyable menée de l'extérieur contre la politique antiprolétarienne des chefs réformistes ou autres, doit être appuyée par une lutte menée à l'intérieur même des organisations dirigées par ces chefs.

En aidant, en conseillant, en popularisant les efforts et la presse des oppositions révolutionnaires, les syndicats unitaires créeront les conditions nécessaires au rassemblement des forces ouvrières pour l'action immédiate.

C'est la pratique quotidienne de l'unité d'action qui trace la meilleure voie pour la réalisation de l'unité syndicale de classe.

FONCTIONNEMENT DES SYNDICATS

La faiblesse d'effectifs de la C. G. T. U. et de ses syndicats a pour cause essentielle le manque d'organisation et d'activité syndicale quotidienne dans les entreprises et sur la base locale.

Un bon fonctionnement (marche régulière, politique revendicative et d'organisation, administration) doit favoriser le recrutement de nouvelles couches ouvrières et permettre aux syndicats de conserver ceux des travailleurs qui ont donné leur adhésion.

La tenue d'assemblées générales régulières, le fonctionnement des bureaux et conseils syndicaux ainsi que des organismes supérieurs doivent permettre la libre expression des syndiqués et l'exercice de la démocratie syndicale qui doit être la base de l'activité et du fonctionnement de toutes les organisations de la C. G. T. U.

Les rapports d'activité, les rapports financiers doivent être discutés par les assemblées générales régulières des syndicats. Les délégués aux congrès régionaux, fédéraux, confédéraux doivent être élus par les assemblées générales et non nommés par les conseils ou même par les bureaux syndicaux.

Le Congrès invite les fédérations, unions, etc., à introduire dans leurs statuts une clause faisant obligation d'élire les délégués aux différents congrès dans les assemblées générales.

Le VI^e Congrès de la C. G. T. U. considère que pour sa session de 1933 tous les délégués devront être élus en assemblées générales régulières, à la majorité des présents, sous peine de ne pouvoir assister au Congrès confédéral qu'à titre consultatif.

Pour que cette décision devienne statutaire, le VI^e Congrès mandate la Commission exécutive confédérale pour soumettre à ce sujet aux syndicats une modification aux statuts que devra ratifier le Comité national confédéral.

Les réunions ou assemblées générales des sections et syndicats, tenues régulièrement, doivent être convoquées dans des conditions permettant aux adhérents d'en connaître la tenue et l'ordre du jour pour s'y intéresser. Les rapports ou interventions des militants dirigeants doivent être faits pour faciliter la discussion des syndiqués.

Les questions qui doivent y être discutées doivent être examinées préalablement par le bureau et le conseil syndical et les débats conclus par des propositions et des décisions fixant concrètement les tâches et les responsabilités de chacun.

Plus d'initiative, de liberté et de moyens financiers doivent être laissés aux sections techniques, locales ou d'entreprises pour, sur la base de l'orientation et des tâches fixées par le syndicat, travailler parmi les corporants.

Un travail méthodique doit être entrepris, une aide suivie apportée pour la création et l'activité des comités intersyndicaux de langues, des groupes de jeunes syndiqués et des commissions féminines.

La liaison avec les syndiqués, en dehors des assemblées générales, doit être assurée par divers moyens (journaux, tracts, réunions particulières, etc.) afin de faire connaître les décisions prises par le syndicat, de même que l'orientation, les revendications et décisions de leur fédération ou de la C.G.T.U.

La généralisation de ces méthodes fera des syndicats unitaires des organisations de masse groupant les travailleurs, sans distinction d'opinions philosophiques ou religieuses, pour la lutte contre le patronat.

*
**

Le Congrès attire l'attention de tous les militants sur le fait que la réalisation des tâches fixées par lui est subordonnée au bon fonctionnement des syndicats. Il convient donc :

De procéder à un examen approfondi de la structure et du fonctionnement des syndicats, en particulier des syndicats régionaux d'industrie. Procéder, suivant les nécessités et en accord avec les directions des U. R., des fédérations et de la C. G. T. U., au resserrement ou à la réorganisation des syndicats (création de syndicats semi-régionaux, industriels, etc.) ;

De s'orienter résolument et systématiquement vers l'organisation des sections syndicales dans les entreprises.

D'autre part, les syndicats doivent en outre :

Organiser le recrutement parmi les chômeurs en facilitant leur adhésion par l'application des décisions de la C. E. confédérale fixant le prix de la carte et du timbre à 0 fr. 50 ;

Faire fonctionner régulièrement et créer, s'il n'y en a pas, les caisses du Sou du Soldat ;

Créer des sections de jeunes et des commissions féminines pour le recrutement de ces catégories de travailleurs ;

Organiser sérieusement les groupes de langues pour les ouvriers étrangers et coloniaux en donnant à ceux-ci toutes les garanties pour leur sécurité ;

Ces sections et groupes doivent être assurés du concours de tous les adhérents de l'organisation et sont placés sous le contrôle de la direction syndicale ;

Assurer une meilleure liaison avec les fédérations, unions régionales et locales pour l'élaboration des cahiers de revendications, la préparation et le déclenchement des grèves, etc.

ADMINISTRATION

Une bonne administration à tous les échelons de notre mouvement, et particulièrement dans les syndicats, doit nous permettre de recenser sérieusement nos adhérents, d'assurer une bonne gestion financière et un fonctionnement sérieux des syndicats.

En tenant des répertoires avec noms, adresses et lieux de travail des syndiqués, nos syndicats auront la possibilité de suivre et contrôler le paiement de tous les adhérents, de leur expédier tout matériel ou journaux leur permettant de connaître et suivre toute l'activité et les décisions des organisations.

La perception des cotisations — organisée dans les entreprises, à domicile ou dans les permanences tenues régulièrement près des usines et dans les localités — permettra à chaque adhérent et aux organismes de s'acquitter régulièrement, condition indispensable à la bonne marche des organisations révolutionnaires.

Pour obtenir un bon travail d'administration, le Congrès mandate le Bureau confédéral et la C. E. pour mener dans la presse syndicale une campagne pour montrer aux syndiqués l'importance d'une bonne administration et populariser les exemples de bonne gestion des syndicats ;

Organiser dans les unions locales des conférences spéciales afin de préparer un plus grand nombre de syndiqués à assumer ces tâches ;

Editer un matériel particulier afin d'aider les militants aux postes responsables (secrétaires, trésoriers, collecteurs, etc.).

UNIONS REGIONALES ET LOCALES

Le Congrès rappelle que la réorganisation de la structure de la C. G. T. U., décidée par le Congrès de Paris de 1925, qui supprimait les unions départementales et créait les unions régionales, prévoyait aussi la multiplication des unions locales. En application de cette décision, plus d'une centaine de nouvelles unions locales ont été organisées dans la période qui séparait le Congrès de septembre 1925 au Congrès de Bordeaux de septembre 1927. Ce mouvement créateur a correspondu à une période de montée des effectifs dans la C. G. T. U. Mais ces dernières années, au lieu d'augmenter, le nombre des unions locales a sérieusement diminué et nous enregistrons une grande faiblesse de fonctionnement de celles qui existent.

Le Congrès mandate la C. E. confédérale pour prendre toutes mesures de vérification de chaque union locale ;

Pour renforcer la direction par la rentrée dans les commissions exécutives des militants les plus actifs de tous les syndicats sans exception ;

Pour déterminer les tâches de chacune d'entre elles, tant dans les syndicats de leur ressort qu'auprès des ouvriers des corporations encore inorganisées ;

Pour provoquer la création et l'aménagement de bases et services syndicaux multiples, notamment de permanences juridiques, avec le concours des conseillers prud'hommes ou d'autres militants pour les questions qui concernent les accidents de travail, délai-congé, assurances sociales, loyers, etc. ;

Pour organiser, avec le concours des syndicats, des bibliothèques, des organisations sportives, artistiques, culturelles, des clubs de radio et toutes autres organisations qui permettront le rassemblement toujours plus large des travailleurs et de leur famille et feront des unions locales et Bourses du Travail des ruches ouvrières actives ;

Le Congrès charge la C. E. confédérale et le C. C. N. d'élaborer, en utilisant les enseignements du recensement qui vient d'être fait et ceux de la Conférence

nationale des U. L., Bourses du Travail, Maisons du Peuple, etc., un plan de création de nouvelles unions locales et d'aménagement des bases et services syndicaux multiples, intérieurs ou annexes. Ce document devra fixer les principales attributions des U. L., leur rôle et les méthodes qu'elles doivent employer.

*
**

Aux faiblesses déjà signalées pour l'ensemble du mouvement unitaire, il faut souligner la trop grande étendue des régions confédérales et l'abandon par leur direction d'un grand nombre de centres quelquefois importants où il est pourtant possible de rétablir et maintenir des bases d'organisation et de rassemblement des travailleurs.

Le manque de direction collective, une mauvaise utilisation des militants, joints aux autres faiblesses, ne permettent pas un fonctionnement régulier et productif de ces organisations. Les unions locales sont visitées d'une façon irrégulière et bien souvent, en raison de leurs faiblesses, les unions régionales se substituent à elles-mêmes.

D'autre part, en raison des charges croissantes qui incombent aux U. R., celles-ci conservent par devers elles les ristournes qui reviennent aux U. L. et privent ces dernières des moyens financiers qui leur sont indispensables pour travailler.

Il convient donc de créer sur la base départementale ou des U. L. des Commissions de propagande et d'organisation afin de donner le maximum d'aide aux organisations de base et faciliter la création de nouveaux syndicats.

Le Congrès donne mandat à la C. E. et au Bureau confédéral d'élaborer, en tenant compte des indications des organisations locales intéressées, un projet de révision des unions régionales actuelles, les modifiant en rétrécissant leurs bases géographiques afin de leur donner la possibilité de visiter rapidement et souvent tous les centres industriels, agricoles et maritimes de leur ressort. Le projet, pour entrer en application, devra être ratifié par le prochain C. C. N.

FEDERATIONS

Les fédérations d'industrie doivent jouer un rôle important dans la mobilisation et l'organisation des masses pour la lutte.

L'attaque du patronat tendant à se généraliser régionalement et surtout nationalement, les fédérations doivent être aptes à examiner sérieusement la situation dans chaque industrie, à déceler la volonté des masses et s'opposer par la lutte aux attaques patronales, à organiser et à coordonner ces luttes sur le plan régional et national.

Chaque syndicat, après examen avec les fédérations d'industrie de la situation et surtout après que des décisions sont prises, doit mettre tout en œuvre pour appliquer ces décisions.

Le Congrès invite chaque fédération à établir et tenir à jour son programme de revendications et d'action et à prendre toutes mesures pour qu'il soit connu et discuté par les corporants. Il les invite à établir un plan de travail pour la constitution de cartels syndicaux de firmes ; à améliorer la liaison avec les syndicats sous tous les rapports et à rétablir une liaison avec tous les centres où il est possible de constituer ou reconstituer des syndicats ; à élargir les bureaux fédéraux afin de faciliter le déplacement des secrétaires permanents sans gêner l'activité fédérale ; à attacher une plus grande attention au fonctionnement des régions fédérales qu'il faut aménager en tenant compte des limites territoriales, des U. R. et désigner des propagandistes fédéraux par région, afin d'avoir un contact plus suivi avec les syndicats.

FINANCES ET FONDS DE LUTTE

Le Congrès invite la C. E. et le Bureau confédéral et toutes les organisations adhérentes à poursuivre avec plus de vigueur et de méthode l'amélioration de la politique financière à tous les échelons ;

A assainir les finances de chaque organisation et prendre les mesures pour que chacune puisse vivre par ses propres moyens et s'acquitter régulièrement de ses obligations à l'égard des autres organisations ;

A organiser le contrôle financier et de prise de timbres mensuel ou trimestriel pour chaque organisation.

Le Congrès approuve la création du Fonds de Lutte de la C.G.T.U. considéré comme caisse de préparation et de soutien des luttes. Il précise que notre organisation syndicale révolutionnaire ne peut se contenter d'une caisse nationale de grève, qui ne saurait, quelle que soit son importance, satisfaire à tous les besoins des luttes ; en conséquence, il invite toutes les organisations adhérentes à entreprendre sans délai la création de caisses de grève (fonds de lutte) à tous les échelons : syndicats, U. L., U. R. et fédérations. Les caisses de grève (fonds de lutte) doivent être absolument indépendantes, en comptabilité et utilisation, des caisses administratives.

Considérant la nécessité de donner aux syndiqués unitaires des secours spéciaux de grève, le Congrès mandate le Bureau confédéral pour éditer un timbre spécial, obligatoire, de Fonds de Lutte, pour tous les syndiqués, avec répartition des recettes entre les caisses du Fonds de Lutte à tous les échelons. L'établissement du timbre Fonds de Lutte n'exclut pas, au contraire, la continuation des collectages auprès de tous les travailleurs.

Le Congrès invite également le Bureau confédéral à mettre en application le timbre édité par l'I.S.R. pour le Fonds International de grève dont la création fut décidée par le V^e Congrès de l'I.S.R.

DOCUMENTATION

Il convient de créer un véritable Bureau de documentation syndicale, en modifiant l'orientation actuelle du Bureau de documentation, afin qu'il donne plus de matériaux à l'ensemble des organisations et que ses recherches servent pour la propagande quotidienne.

Dans ce but, une rubrique documentaire sera entretenue dans le Bulletin officiel de la C.G.T.U. par le Bureau de documentation. Il convient pour améliorer son travail d'obtenir la participation des militants de toutes les organisations.

Le Congrès charge la C. E. et le Bureau confédéral de procéder à la nomination d'une Commission de documentation, choisie parmi les camarades susceptibles d'apporter leur collaboration au Bureau de documentation.

PRESSE ET EDITIONS

Le Congrès approuve le Bureau confédéral d'avoir remédié, dans une certaine mesure, à la non-parution de *la Vie Syndicale* par la publication périodique du Bulletin d'Information ; il regrette d'autre part qu'il n'ait pas été possible à la 20^e U. R. de continuer l'édition du *Droit Ouvrier* qui servait à l'ensemble des organisations unitaires et constituait un guide précieux pour les conseils juridiques et les militants des syndicats, unions locales, etc., qui doivent fournir des renseignements et une aide juridique aux syndiqués.

En conséquence, le Congrès charge la C. E. et le Bureau confédéral d'examiner les possibilités de publier, encarté dans *la Vie Ouvrière*, un Bulletin officiel de la C.G.T.U. contenant une large rubrique sur le « Droit Ouvrier », étant entendu que ce bulletin sera servi pour un exemplaire à chacun des syndicats adhérents.

Le Congrès invite également la C. E. et le Bureau confédéral à prendre toutes dispositions utiles pour assurer une parution régulière et une meilleure liaison des journaux syndicaux, fédéraux et autres avec le Bureau de documentation et la Section d'Agit.-Prop. de la C.G.T.U. ; pour contrôler la parution et le contenu de chaque publication, afin de pouvoir en faire la critique et apporter des suggestions ; pour orienter la presse fédérale vers l'examen plus attentif de la situation de chaque industrie, l'étude et la popularisation des revendications corporatives, etc. ; pour augmenter le nombre des journaux d'entreprise en veillant à leur parution régulière et à ce qu'ils répondent vraiment aux besoins des ouvriers auxquels ils s'adressent.

Le Congrès donne également mandat à la C. E. et au Bureau confédéral d'établir un plan d'édition de brochures populaires, bon marché, et d'éditer notamment dans un délai rapide :

- 1° Un guide pratique de l'accidenté du travail et de l'assuré social ;
- 2° Un ABC syndical ;
- 3° Une brochure sur les bases et services syndicaux multiples et sur le rôle et les attributions des unions locales.

C. G. T. U. FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION CONFEDERALE

Les faiblesses d'organisation signalées dans l'ensemble des organisations unitaires se retrouvent également sous des formes différentes dans l'activité de la Commission exécutive et du Bureau confédéral.

Quoique les liaisons avec les fédérations et les régions aient été plus fréquentes, elles sont encore de beaucoup insuffisantes et ne sont pas encore établies de façon à pouvoir à chaque instant contrôler dans quelle mesure les tâches fixées ont été réalisées.

Si l'utilisation des membres de la C. E. s'est sensiblement améliorée au cours des grandes tournées, il n'en est pas de même dans l'activité générale de nos organisations. Le contrôle et l'utilisation des militants de la C. E. et des fédérations n'est pas encore réalisé. L'activité des uns et des autres n'est pas suffisamment coordonnée.

En raison des méthodes de travail utilisées, l'aide et le contrôle du B. C. ont été insuffisants à l'égard des diverses organisations de la C.G.T.U.

La réaction a été insuffisante en ce qui concerne le recul dans les entreprises, les pertes d'effectifs, le manque de travail concret pour la réalisation des comités de lutte, etc.

Les mêmes faiblesses se retrouvent concernant le désintéressement des organisations des services publics et des cheminots à l'égard des U. R. et des U. L. et comités intersyndicaux.

En conséquence des nombreuses tâches fixées dans la présente résolution et dans les autres votées par le Congrès, celui-ci considère qu'il est indispensable de donner au Bureau confédéral les moyens de les appliquer et de contrôler leur application. Cela n'est possible que par la création de sections de travail fonctionnant sur plans et avec bonne organisation de l'activité du Bureau confédéral.

Dans ce but, le Congrès mandate la C. E. pour organiser la direction confédérale sur les bases suivantes :

1° Un secrétariat examinant quotidiennement la correspondance, les affaires courantes et répartissant les tâches. L'un des membres du secrétariat sera chargé de la responsabilité du courrier et de vérifier l'application des décisions prises ;

2° Un Bureau confédéral se réunissant au moins une fois par semaine et pouvant être élargi, selon les nécessités, aux responsables des sections de catégories : M.-O. E., Jeunes, Femmes. Le Bureau confédéral aura pour tâche d'examiner dans ses réunions les rapports fournis par les sections sur demande du secrétariat, d'examiner la situation : grèves, fédérations, régions, de vérifier l'activité générale, de formuler des propositions pour la C. E. et de prendre toutes décisions utiles ;

3° La C. E. confédérale doit se réunir normalement une fois par mois, le dimanche, et éventuellement le soir et les samedis après-midi, pour permettre à ses membres travaillant à l'usine d'y assister. L'ordre du jour et le matériel sur les questions à discuter seront, autant qu'il sera possible, envoyés d'avance à chacun des membres de la C. E. ;

4° *La Section Financière* fonctionnera sous la responsabilité du trésorier confédéral et de militants élus par la C. E. Elle aura pour mission de veiller en permanence à l'état des finances, de faire des prévisions budgétaires et, sur ce point, de formuler des propositions concrètes au Bureau confédéral. Elle lui fournira également tous les renseignements sur la situation financière des U. R., des fédérations, etc.

Elle fournira aux militants chargés de délégations des renseignements sur l'état des finances des organisations qu'ils visitent.

Elle s'occupera en permanence de la propagande pour le Fonds de Lutte, des méthodes de collectage, de la rentrée des fonds, etc. ;

5° *La Section d'Agit.-Prop.*, placée sous la responsabilité directe d'au moins un membre du Bureau confédéral, s'occupera de l'édition du matériel de propagande : tracts, affiches, brochures, Bulletin officiel de la C.G.T.U., etc. Elle orientera la propagande à tous les échelons par la fourniture de matériaux de discussion, articles, campagnes de presse, etc.

Elle organisera les tournées de propagande, coordonnera les tournées fédérales et régionales.

Dans ses attributions entreront le travail de formation des cadres, le travail culturel, sports, T.S.F., cinéma. Elle dirigera le travail du Bureau de documentation, fixera le contenu et la nature de la documentation, préparera les matériaux à introduire dans la presse, les tracts, affiches, schémas de discours, etc. ;

6° *La Section d'Organisation* s'occupera en général des tâches d'organisation, de contrôler l'état des organismes aux divers échelons pour leur donner toute l'aide possible ; elle s'occupera de la structure et du fonctionnement des sections syndicales, des syndicats, des U. L., Bourses du Travail, Maisons du Peuple, de l'aménagement des bases et services syndicaux multiples : cliniques, conseils juridiques, etc.

Elle étudiera les méthodes d'organisation dans les mouvements de grève, lock-out et dans les manifestations. En particulier, elle s'occupera de l'organisation des comités d'unité, comités de lutte, comités de grève, groupes de discussion, comités de solidarité, piquets de grève. Elle étudiera et prendra toutes mesures pour utiliser la coopération dans le domaine syndical, dans les grèves ; elle sera chargée de la liaison de la C.G.T.U. avec le Secours Ouvrier International ;

7° *Le Secrétariat International* fonctionnera sous la direction et le contrôle du secrétariat confédéral ; il lui fournira tous les rapports qu'il demandera. Les correspondances importantes seront examinées dans les séances du secrétariat confédéral ;

8° La liaison avec l'I.S.R., la rédaction des rapports mensuels du secrétariat confédéral, etc., seront confiés à un membre du secrétariat confédéral ;

9° La Section de la Main-d'Œuvre Féminine ;

10° La Section des Jeunes Syndiqués ;

11° La Section de la M.-O. E. ;

12° La Section Coloniale ;

13° La Direction de l'Appareil Technique pour l'administration, le service des fichiers, l'expédition du courrier, etc.

Le Congrès est convaincu qu'avec une telle organisation de la direction confédérale, celle-ci doit être capable, avec le concours des directions à tous les degrés du mouvement syndical, d'appliquer et de contrôler l'application des décisions prises.

Il invite les organisations à tous les échelons de s'inspirer de ces formes d'organisation qui permettront d'entraîner au travail de nombreux syndiqués, de sortir du rang et de former de nouveaux cadres, d'accomplir toutes les tâches fixées par nos assises.

POUR L'APPLICATION DES TACHES

Afin d'entraîner le plus grand nombre de syndiqués au travail et contrôler la réalisation des tâches, de renforcer la C.G.T.U., le Congrès appelle l'ensemble des adhérents et les ouvriers à participer activement à l'examen de l'activité et des faiblesses des organisations unitaires.

Il attire l'attention de tous sur la nécessité absolue d'établir un contrôle systématique sur l'exécution de toutes décisions et directives.

A l'aide de ce contrôle, joint à une autocritique permanente et à un bon fonctionnement de la démocratie syndicale, les syndicats unitaires prendront rapidement la place qui leur revient pour guider dans la lutte des classes des masses ouvrières.

Résolution

sur les sections syndicales d'entreprise

Le VI^e Congrès confédéral souligne avec force que pour réaliser au plus tôt les tâches fixées par les multiples décisions des Congrès de l'I.S.R., de la C.G.T.U., ainsi que par les Congrès fédéraux, il importe de s'orienter résolument vers la formation rapide des sections syndicales dans les entreprises, et avant tout dans les entreprises les plus importantes des différentes branches industrielles : Métaux, Produits chimiques, Textile, Transports, Services publics, Bâtiment, Alimentation, etc.

Le VI^e Congrès considère que la Section syndicale d'entreprise est la garantie essentielle pour préparer et organiser les luttes avec le maximum de cohésion et d'efficacité.

La Section syndicale d'usine doit être le centre de l'action syndicale révolutionnaire ; elle doit organiser la perception des cotisations, la diffusion du matériel d'agitation et de propagande, etc. dans l'entreprise.

Etant donné la diversité des industries, puissances de l'attaque patronale, le Congrès considère qu'il est bon de fixer aussi précisément que possible les lignes de travail des sections d'entreprises.

1^o Dans certaines industries, où la puissance du mouvement syndical, sa cohésion, ont permis de conserver à l'organisation syndicale son activité légale à l'entreprise, tout doit être employé pour conserver ce droit et l'élargir toujours davantage.

2^o Dans la plupart des cas et notamment dans l'industrie privée, les circonstances imposeront la forme du travail clandestin ou semi-clandestin, en soulignant toutefois que toute l'activité des organisations syndicales doit converger à obtenir par la lutte quotidienne et incessante la légalité du mouvement syndical dans l'entreprise.

STRUCTURE DES SECTIONS SYNDICALES D'ENTREPRISE

La structure des sections syndicales d'entreprises doit s'adapter à la structure des entreprises modernes avec comme ligne essentielle la préparation de l'organisation des luttes, la mobilisation rapide des masses sur le lieu du travail, pour la lutte.

Le Congrès considère que la ligne générale doit être une section syndicale par entreprise, service ou atelier dans les grandes entreprises. Ces sections

syndicales seront dirigées par un Bureau composé des représentants élus des diverses sections syndicales de l'usine. Cette ligne générale peut et doit être rapidement réalisée dans le textile, les métaux, les produits chimiques, les cheminots (grandes gares), puits de mine, services publics, employés de banques et magasins et en général dans toutes les grandes entreprises.

De grandes difficultés sont soulevées pour la constitution des sections syndicales dans les industries du bâtiment, du fait de la courte durée des chantiers en général, du grand nombre de patrons employant les ouvriers sur le même chantier, du séjour relativement court de certaines corporations sur le chantier. Il est en effet rare que des ouvriers d'une corporation déterminée travaillent sur un chantier du début à la fin. Ces faits entraînent d'ailleurs un retard dans le resserrement syndical dans l'industrie du bâtiment.

Dans ces conditions, le Congrès souligne que l'effort doit être fait en direction de la disparition de cet état de choses.

C'est pourquoi il pense que :

1° Chaque fois qu'il est possible, notamment sur les chantiers de longue durée (métro, construction de digues, H.B.M. et tous grands travaux publics), on doit constituer une section syndicale de chantier.

Pour le second cas, les sections syndicales peuvent se constituer sur la base de chaque maison.

Toutefois, il serait bon, dans le but de hâter le resserrement dans les chantiers comprenant plusieurs corporations et ayant des sections de maisons, de constituer un organisme intercorporatif du chantier, pour coordonner l'action.

Pour réaliser ces tâches générales, il importe de faire un grand travail d'éclaircissement et de conviction auprès des ouvriers syndiqués et dans les masses, sur la nécessité, pour une bonne préparation et une bonne organisation des luttes, d'être solidement enracinés dans les grandes entreprises.

LES MOYENS POUR CREER UNE SECTION SYNDICALE D'ENTREPRISE

Sans sous-estimer l'aide que l'organisme de direction du syndicat peut et doit donner pour la constitution d'une section d'entreprise, parmi lesquels se trouve la recherche de la présence dans l'usine des membres d'organisations amies : Locataires, S.R.I., S.O.I., Amis de l'U.R.S.S., etc., le Congrès constate que c'est par un travail persévérant et quotidien à l'intérieur de l'entreprise que se créent les sections syndicales.

En principe, les sections syndicales d'usines doivent être créées aussitôt qu'il y a au moins trois syndiqués. Mais aussitôt qu'un syndiqué est dans une usine, son but essentiel est de créer une section syndicale ; pour cela, chaque syndiqué ne doit pas attendre, pour faire son travail, de savoir s'il y a d'autres syndiqués ; il doit immédiatement commencer son travail individuel pour grouper les ouvriers en sections syndicales dans son service, son atelier, chantier ou bureau.

Une des conditions de réussite, c'est de gagner la confiance des camarades travailleurs par sa tenue dans l'usine, ne pas être bavard, savoir écouter et donner des conseils, en un mot ne donner aucune prise au patronat et gagner la confiance des ouvriers.

Le meilleur moyen de développer cette influence, c'est la défense des revendications les plus petites et les plus immédiates : brimades, hygiène, salaires, revendications, qui varient bien souvent de service à service d'une même entreprise.

C'est le meilleur moyen de rassembler les ouvriers et de gagner leur confiance.

Sur la base de ce travail de propagande individuelle, créer les liaisons avec les camarades des différents coins de l'entreprise : service, atelier ou entreprise ; rassembler les renseignements précis sur l'exploitation dans l'usine et commencer le travail de masse.

RECRUTEMENT

La première question que doit se poser un syndiqué quand il entre dans une usine, c'est de savoir s'il existe une organisation, sinon de commencer immédiatement le travail suivant les indications générales données ci-dessus.

Sur la base du travail de conviction et préparation individuelle, proposer aux camarades avec qui ce travail a été envisagé une petite réunion où l'on pose la question de l'adhésion aux syndicats. Celle-ci obtenue, il faut poser et résoudre immédiatement l'organisation de la section syndicale et de son travail.

VIE INTERIEURE

Pour diriger le travail de tous les syndiqués d'une usine, la première des conditions, c'est la formation d'un bureau syndical, qui comprendra au moins trois membres pour les petites sections et un bureau plus large pour les fortes sections ; les trois membres sont :

- Un secrétaire responsable,
- Un trésorier ou collecteur,
- Un archiviste.

Au fur et à mesure de son développement, le bureau s'élargit et doit comprendre des membres responsables pour toutes les branches d'activité : presse d'usine, diffusion du matériel, organisation, M.-O. E., femmes, jeunes, sport, etc. Dès que le nombre de syndiqués le permet, il est indispensable de doubler chaque responsable afin d'éviter que nos organisations ne soient décapitées.

L'expérience nous fait insister sur l'importance du collectage à l'usine et il est clair que le nombre de collecteurs doit être déterminé par le nombre et l'importance des sections d'atelier d'une même usine.

Un trésorier chargé de diriger le collectage doit faire partie du bureau.

Le trésorier doit faire mensuellement un compte rendu financier de sa gestion et en demander l'approbation à l'ensemble de sa section.

Dans les fortes sections, il est indispensable de désigner une Commission de contrôle.

Le Congrès insiste sur le rôle de l'archiviste qui doit tenir un procès-verbal des réunions, rassembler tous les renseignements obtenus sur l'entreprise, de façon à ce qu'une continuité de travail puisse être obtenue même en cas de départ ou de renvoi des adhérents de l'entreprise.

Le rôle du bureau est de préparer les rapports, de désigner les rapporteurs, de suivre attentivement les réactions des ouvriers, les manœuvres du patronat.

La Section syndicale doit se réunir au minimum une fois par mois et exceptionnellement chaque fois qu'elle doit prendre position sur un fait important dans l'usine. Pour éviter le repérage des membres de la section, lorsque celle-ci n'a pas encore pu s'imposer dans l'usine, il y a lieu de changer fréquemment de lieu de réunion.

Le but des réunions des sections syndicales doit être d'entraîner les syndiqués au travail en répartissant les tâches à chacun. Un des moyens pour habituer les camarades à fournir cet effort individuel sera de leur faire étudier

les conditions de travail dans leurs propres ateliers et de leur faire rapporter devant la section. L'application des tâches d'agitation fixées sur la base de ces rapports devra être contrôlée à chaque réunion et l'autocritique des méthodes employées et des résultats, bons ou mauvais, devra être faite.

Les camarades coloniaux et étrangers devront faire partie de la section syndicale et se réunir dans toutes ses assemblées régulières. Des réunions de langues devront être faites également afin d'organiser le travail de ces camarades parmi leurs compatriotes, suivant la ligne fixée par la gestion.

TRAVAIL DE MASSE

L'arme principale du travail de masse est le journal d'entreprise.

Les articles devront être rédigés sur les faits de l'usine, l'explication des mots d'ordre de la section et sur les grands problèmes intéressant les ouvriers. Son contenu devra donc être sérieusement discuté dans des réunions où l'on attirera le maximum de sympathisants.

Vu le rôle important que doit jouer le journal, il faut tendre à donner à chaque section les moyens matériels d'éditer elle-même les journaux et les tracts. Dans certaines entreprises, il sera nécessaire de faire des articles ou des tracts en langue étrangère. Les papillons peuvent servir à appuyer les mots d'ordre. Il est même recommandé d'en joindre à chaque journal en demandant aux ouvriers de les coller eux-mêmes dans les usines.

La distribution devra être assurée en prenant toutes les précautions nécessitées par la répression. Dans le bâtiment, il est encore possible de distribuer ouvertement notre matériel à l'intérieur du chantier, alors que dans les grands bagnes métallurgiques, nos distributeurs doivent se faire protéger par les ouvriers.

Il est cependant indispensable que nos journaux, tracts, papillons, etc. soient diffusés également à l'intérieur par les moyens clandestins, afin de prouver aux ouvriers que les syndiqués sont dans l'usine et y sont actifs.

Il faut rompre avec la pratique qui consista pendant longtemps à appeler l'ensemble des ouvriers d'une usine à des réunions publiques, sans une préparation suffisante et sans que le sujet de la réunion soit en rapport avec la situation dans l'usine et le degré de mécontentement qui y règne.

C'est à la section d'entreprise, par ses connaissances de l'effervescence des ouvriers, qu'il appartient de fixer la convocation de telles réunions au bon moment, afin qu'elles ne soient pas des échecs.

Tout le travail de la section devant servir à préparer la lutte, les réunions publiques ainsi préparées devront être utilisées pour faire connaître nos revendications et méthodes même si elles sont convoquées sur des questions juridiques ou autres (délai-congé, A. S., etc.).

AIDE DES U. R. ET U. L. POUR LA FORMATION DES SECTIONS D'ENTREPRISES

La condition essentielle pour que les U.R., U.L. et syndicats régionaux aient ne vie active, est que leur base soit à l'usine.

Les plans de travail de ces organisations doivent donc tenir compte de l'appui à donner aux sections existantes et de la formation des sections nouvelles, suivant le principe :

« UNE ENTREPRISE, UNE SECTION SYNDICALE »

Il faut s'orienter pour laisser à chaque section une ristourne suffisante pour alimenter une caisse pouvant répondre aux besoins de propagande de la section.

Résolution sur les bases multiples

Le VI^e Congrès de la C.G.T.U., informé des débats de la Conférence Nationale des Unions Locales, Bourses du Travail, Maisons du Peuple, Comités Intersyndicaux Unitaires sur l'introduction des bases et services syndicaux multiples dans le mouvement syndical et sur le fonctionnement des organisations intercorporatives locales, félicite la C. E. et le B. C. pour la convocation et la préparation de cette Conférence. Il regrette toutefois que le temps très limité des assises confédérales n'ait pas permis à cette Conférence de discuter suffisamment sur les questions à son ordre du jour.

Mais le débat qui s'y est engagé ne peut être considéré comme terminé, ce n'est qu'un faible commencement d'examen de ces questions d'organisation qui intéressent toutes les organisations unitaires pour leur fonctionnement quotidien.

En conséquence, le Congrès mandate la C. E. et le B. E. pour envisager et préparer dans un délai aussi court que possible une Conférence Nationale d'Organisation qui devra être le couronnement d'une série de Conférences locales et régionales d'organisation.

En vue de ces Conférences locales et régionales et de la Conférence Nationale, le Congrès mandate le B. C. et la C. E. pour continuer l'opération de recensement entreprise sur la situation et le fonctionnement des organisations locales et semi-régionales et pour utiliser les renseignements recueillis en vue d'établir un plan d'aménagement et de création des U. L., Bourses du Travail et autres bases d'habitations et un guide pratique sur l'organisation des bases et services syndicaux multiples et sur les attributions des Unions Locales.

Le Congrès mandate la C. E. et le Bureau Confédéral pour prendre toutes mesures utiles en vue d'établir une liaison vivante entre les Unions Locales et le B. C. par l'intermédiaire des sections d'Agit.-Prop. et d'organisation de la C. G. T. U.

Le Congrès mandate également la C. E. pour prendre toutes mesures en vue de la création d'un Conseil Juridique Central qui devra fonctionner en liaison avec la Commission permanente du programme revendicatif.

Le Congrès déclare indispensable la parution de la revue *Le Droit Ouvrier* ou si cela n'est pas financièrement possible l'introduction d'une large rubrique permanente sur le « droit ouvrier » dans la presse syndicale de la C. G. T. U. et des Fédérations.

Résolution

sur la main-d'œuvre étrangère

Le VI^e Congrès de la C. G. T. U. constate que le problème de la Main-d'Œuvre Etrangère, en rapport avec la crise économique et l'aggravation du chômage, impose aux organisations unitaires des tâches impérieuses qu'elles doivent réaliser sans délai.

Il rappelle qu'aucune lutte sérieuse contre le patronat ne peut être envisagée dans la plupart des industries sans la participation des travailleurs immigrés, qu'il faut organiser et entraîner dans l'action.

Les grèves de ces dernières années, et en particulier celles des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, prouvent la justesse des directives tracées par les Congrès antérieurs de la C. G. T. U., mais elles démontrent également les retards coupables et les faiblesses constatées à tous les échelons du mouvement unitaire pour la réalisation des tâches de propagande et d'organisation et pour la défense des revendications particulières aux travailleurs immigrés. Le Congrès dénonce fortement les nouvelles manœuvres du gouvernement, du patronat et des réformistes tendant à développer et resserrer les moyens de surveillance, de contrôle et de répression, afin d'isoler la M.-O. E., la séparer des organisations syndicales et s'en faire un instrument docile pour son offensive contre le prolétariat tout entier.

Cette nouvelle tactique du capitalisme et de ses alliés réformistes est concrétisée par les mesures ci-après :

a) Dresser les ouvriers les uns contre les autres en développant les courants chauvins et xénophobes.

b) Entrée d'une nouvelle immigration liée par des contrats collectifs à des salaires inférieurs, encadrée par des agents à la solde du patronat, contrôlée dans ses moindres gestes et à qui on ne délivre pas de carte d'identité, la mettant ainsi dans l'impossibilité de circuler et de prendre contact avec les ouvriers du pays.

c) Renforcement des mesures de répression contre les ouvriers étrangers révolutionnaires (expulsions, refoulements, etc.). Etablissement de cartes d'identité de couleur différente par profession (demandée par la C. G. T.) pour empêcher les ouvriers étrangers de changer d'employeur, cela dans le but d'avoir une M.-O. E. docile et organisée, apte à servir utilement les visées patronales.

d) Développement des organisations fascistes parmi les masses des immi-

grés, de la propagande des consulats, curés, réformistes et autres sociétés de préparation militaire, etc., etc.

Malgré ces mesures et l'accentuation de la répression, les ouvriers étrangers luttent constamment aux côtés de nos camarades français. Par contre, notre action pour la défense de leurs intérêts est tout à fait insuffisante, les courants chauvins et xénophobes même dans nos propres rangs ne sont pas assez combattus. On constate sur ce terrain des faiblesses et une passivité très grande qu'il importe de surmonter le plus rapidement possible.

Le Congrès dénonce à nouveau l'illusion de la formule « refoulement de la M.-O.-E., soupape de sûreté contre le chômage ».

Cette formule démagogique, soutenue par une vaste campagne de la presse bourgeoise et réformiste, des interpellations multiples des parlementaires (Taittinger, Sturmel, Ch. Lambert, De Tastes, etc.) et la déclaration du gouvernement, n'a d'autres buts que d'accentuer les courants chauvins et profiter de la xénophobie ainsi créée chez les travailleurs français pour expulser du pays quelques milliers de travailleurs étrangers révolutionnaires, cette élite de classe de la M.-O.-E. qui ne veut pas se soumettre au régime d'esclavage imposé par le patronat et le gouvernement et guide dans les luttes l'ensemble des ouvriers étrangers qui se dressent aux côtés des ouvriers français pour la conquête de leurs communes revendications.

Par cette manœuvre, le patronat et le gouvernement espèrent conserver une M.-O.-E. docile et organisée soumise à l'influence des contre-révolutionnaires (nationalistes, fascistes, etc) et travaillant à des conditions inférieures.

Le VI^e Congrès demande à la classe ouvrière tout entière d'opposer aux manœuvres de la bourgeoisie le libre jeu des courants migratoires, l'embauchage libre, la suppression des contrats draconiens assujettissant la M.-O.-E. au patronat, les mêmes droits et secours de chômage aux ouvriers étrangers, etc., seule mesure susceptible de sauvegarder les droits et le travail à tout le prolétariat et d'entraîner les masses ouvrières, y compris la M.-O.-E., dans les luttes pour la défense de leurs intérêts de classe.

En signalant ces faits, le VI^e Congrès appelle tous les travailleurs et tous les syndicats unitaires à œuvrer par tous les moyens pour organiser un front unique solide entre ouvriers français et étrangers, dont la cohésion et l'action quotidienne briseront toute mesure répressive des pouvoirs publics.

Le VI^e Congrès indique que ce front unique ne peut se réaliser que dans la mesure où nos tâches d'organisation et de propagande parmi la M.-O.-E. seront appliquées et les revendications particulières aux ouvriers étrangers popularisées et défendues.

Il faut créer des sections ethniques dans tous nos syndicats, des comités intersyndicaux de langues dans les U.R. et U.L., les commissions de M.-O.-E. à tous les échelons (Fédérations, U.R., U.L., syndicats), organismes qui, sous le contrôle des organisations syndicales, pourront utilement diriger l'agitation et l'action parmi les ouvriers immigrés.

Ces organismes doivent être directement représentés aux directions de nos organisations syndicales à tous les échelons.

La responsabilité publique des réunions, la diffusion des tracts ou presse en langue étrangère doivent être assumées par les camarades français; ceci en vue d'assurer la sécurité de nos camarades immigrés.

La représentation des ouvriers étrangers dans les comités de lutte, d'unité syndicale, de grève, de chômeurs, dans les conférences industrielles et les congrès est indispensable pour l'organisation des luttes et la réalisation du front unique.

Le VI^e Congrès rappelle avec fermeté ces directives maintes fois votées

à l'unanimité, mais qui, trop souvent, sont restées lettre morte et qu'il importe dans la période présente d'appliquer au maximum.

Enfin, le VI^e Congrès fait un appel pressant à tous les syndicats unitaires et à tous les travailleurs de populariser et défendre les mots d'ordre et revendications de la C. G. T. U. concernant la M.-O. E. :

1^o Liberté complète des frontières, suppression de toutes mesures et contrôle policier sur l'immigration, retrait de toute expulsion.

2^o Droit d'asile total pour les militants immigrés ayant dû fuir le fascisme et la terreur blanche.

3^o Droits syndicaux égaux à ceux des Français.

4^o Mêmes droits à l'éligibilité aux conseils de prud'hommes, aux caisses de retraites des mineurs, de délégués mineurs et à la sécurité.

5^o Salaires et secours de chômage identiques à ceux des ouvriers français.

6^o Abolition de tous contrats de travail, embauchage libre.

7^o Remboursement des sommes versées aux A. S. aux ouvriers étrangers quittant la France et dont le pays d'origine n'a pas signé de convention de réciprocité sur cette question.

8^o Entrée en ligne de compte des années de travail accomplies par le mineur immigré dans les mines allemandes ou autres pour leurs droits à valoir à la caisse autonome des retraites.

9^o Liberté de la presse en langue étrangère.

Convaincu que tous les militants, tous les travailleurs comprendront la nécessité de mener une lutte vigoureuse et incessante pour réaliser le front unique de classe entre les exploités de toutes nationalités, face à l'offensive capitaliste et le développement de la répression gouvernementale, le VI^e Congrès compte que les enseignements acquis au travers des luttes de ces deux dernières années, et principalement dans les grèves des mineurs et du textile, seront compris et que les directives contenues dans la présente résolution seront appliquées par l'ensemble des organisations unitaires.

Résolution sur les tâches de la C. G. T. U. aux colonies

L'examen de la situation du capitalisme français dans la crise économique mondiale fait apparaître son orientation de plus en plus accentuée vers une exploitation plus rationnelle, plus acharnée, plus féroce de son domaine colonial.

Dans la situation présente de la crise économique, l'impérialisme français renforce l'exploitation des indigènes et travaille à l'abaissement de leur niveau de vie : le vol, le pillage, le travail forcé et la répression la plus féroce sont érigés en système. La lutte de classe se développe rapidement aux colonies, y prend souvent les formes les plus aiguës et les plus tragiques et exige la plus grande activité de la part de la C. G. T. U. pour l'aide effective au prolétariat des colonies.

Le VI^e Congrès de la C. G. T. U. constate que la décision du V^e Congrès de l'I. S. R. chargeant la C. G. T. U. d'apporter une aide plus active au mouvement révolutionnaire des colonies, pays de protectorat et sous mandat, n'a pas été suffisamment appliquée. Le puissant essor révolutionnaire qui anime les millions de paysans travailleurs et d'ouvriers de l'Indochine, la lutte révolutionnaire des masses travailleuses de Syrie contre le dur régime d'occupation, le mouvement spontané des ouvriers et des paysans en Afrique du Nord, Guadeloupe et Madagascar n'ont pas été épaulés suffisamment par le mouvement syndical révolutionnaire français.

La C. G. T. U. n'a pas fait tous les efforts nécessaires pour alerter les masses ouvrières de la Métropole pour la lutte contre le gouvernement impérialiste qui organisait les expéditions punitives d'Indochine, le massacre des populations, l'assassinat des militants, etc. Elle a développé une activité insuffisante contre les opérations de destruction des foyers soviétiques dans le Yunan chinois, contre les nouvelles tentatives d'expansion de l'impérialisme français au Maroc, en Algérie, contre les démonstrations agressives de l'impérialisme français à l'occasion des fêtes du Centenaire de l'Algérie, du Cinquantenaire de la Tunisie, du voyage présidentiel au Maroc, du voyage du ministre des Colonies en Indochine et de l'exposition coloniale.

Le VI^e Congrès de la C. G. T. U. constate aussi que la C. G. T. U. a trop faiblement réagi devant l'effort des réformistes aux colonies, particulièrement en Algérie, en Tunisie et au Maroc et que son activité fut également trop faible en ce qui concerne les ouvriers coloniaux résidant en France.

Le Congrès enregistre avec satisfaction la résistance héroïque du prolé-

ariat des colonies et en particulier de l'Indochine à l'exploitation capitaliste et à l'oppression impérialiste, adresse son ardent salut et l'assurance de sa solidarité entière aux syndicats rouges indochinois et à tous les travailleurs industriels et agricoles qui luttent pour leurs revendications immédiates, pour la conquête des droits et des libertés les plus élémentaires et pour leur indépendance totale.

En invitant la C.E. et le B.C. à impulser, organiser, soutenir la lutte des peuples coloniaux contre l'impérialisme français, le Congrès précise que l'une des principales tâches des syndicats unitaires est d'organiser l'action massive et féconde du prolétariat français contre les expéditions punitives, les répressions sanglantes, les verdicts de mort, contre la terreur blanche, en Indochine, contre l'intervention militaire en Chine. La C.G.T.U. et toutes ses organisations adhérentes doivent également se dresser contre l'occupation militaire de nouvelles régions en Algérie et au Maroc, contre la préparation d'une nouvelle guerre impérialiste pour le partage des colonies. La C.G.T.U. doit lutter pour le rappel immédiat des forces militaires de l'Indochine et empêcher le transport des troupes et du matériel de guerre dans les colonies ; elle doit lutter pour l'indépendance complète et pour la souveraineté des peuples coloniaux.

La C.G.T.U. et les syndicats qui la composent se doivent de dénoncer systématiquement le véritable caractère de brigandage de la colonisation, ceci par tous les moyens d'agitation, de presse, par des démonstrations de masse, etc., en dévoilant les mensonges que l'on répand sur l'activité « civilisatrice » de l'impérialisme français.

La C.G.T.U. doit lutter énergiquement et de façon systématique contre la pénétration des réformistes dans les colonies ; elle doit dénoncer leur nature impérialiste, le soutien qu'ils donnent à la répression du mouvement ouvrier gréviste et du mouvement de libération nationale et elle doit les vouer à la haine des peuples opprimés.

La C.G.T.U. et les organisations qui en font partie doivent prendre des mesures pour aider et organiser le prolétariat des colonies, gagner par leur activité féconde la confiance des masses arabes, annamites, nègres, etc. ; à cet effet, la C.G.T.U. doit tenter d'organiser et d'envoyer des délégations ouvrières en Indochine, en Afrique du Nord, etc., faire connaître par ses congrès, ses conférences, ses réunions toutes les luttes révolutionnaires dans les colonies, elle doit donner toute l'aide matérielle au mouvement syndical colonial, préparer pour lui des cadres militants et éditer toute la littérature nécessaire.

En dehors des tâches d'ensemble qu'elle se fixe, la C.G.T.U. doit réaliser les mesures concrètes suivantes par colonie :

INDOCHINE

La C.G.T.U. se donne pour tâche d'apporter le maximum d'aide au mouvement syndical révolutionnaire d'Indochine et d'établir une liaison permanente avec lui.

A cet effet, la C.G.T.U. doit :

1^o Dénoncer aux grandes masses ouvrières de France le caractère véritable des « réformes » de l'impérialisme français en Indochine (programme Reynaud-Pasquier) ;

2^o Mobiliser les masses ouvrières et lutter pour les revendications suivantes : liberté syndicale, droit de presse, droit de réunion, de coalition et de grève, libération des emprisonnés politiques, cessation immédiate de la terreur blanche

et des expéditions punitives, retrait des troupes de terre, rappel de la flotte, indépendance complète de l'Indochine ;

3^o Outre les manifestations ouvrières de masse, qu'elle doit organiser, la C. G. T. U. doit déployer une vaste campagne pour faire élire dans le pays une délégation ouvrière qui devra se rendre en Indochine et pour laquelle il faudra obtenir l'accès dans ce pays.

ALGERIE

Il importera de déléguer en Algérie pour une période prolongée des militants chargés de mener une active propagande et de faire un bon travail d'organisation dans les principaux centres industriels et notamment dans les agglomérations du prolétariat indigène : Oran, Bône, Blida, Tlemcen, etc.

La C. G. T. U. doit s'orienter vers le prolétariat indigène et lui assurer un rôle prédominant dans le mouvement ; il convient d'éclairer les ouvriers européens sur l'importance révolutionnaire de cette mesure en combattant toutes les tendances colonisatrices dans le mouvement ouvrier.

L'Union des Syndicats unitaires d'Algérie a pour tâche, avec le soutien de la C. G. T. U., non seulement de renforcer les syndicats unitaires existants, mais aussi d'en créer de nouveaux, en particulier parmi les ouvriers agricoles et les mineurs. Il convient également de travailler à la création d'une opposition syndicale révolutionnaire à l'intérieur des syndicats réformistes.

Le Congrès considère indispensable de procéder à une ample préparation du prochain congrès des syndicats révolutionnaires algériens par une grande campagne parmi les travailleurs indigènes et européens, au sein des entreprises. Devant ce congrès doit être envisagé et discuté le projet de création d'une centrale algérienne des syndicats révolutionnaires (C. G. T. Algérienne).

TUNISIE

La C. G. T. U. doit, tout particulièrement pour la Tunisie, où depuis 1924 tout droit syndical et de presse est supprimé, revendiquer la liberté de réunion, de coalition et de grève. La C. G. T. U. doit aider à consolider les organisations syndicales existantes et faire des noyaux existants (Bizerte, Tunis, Feriville, etc.) de véritables syndicats révolutionnaires. Dans l'état actuel du régime de répression policière en Tunisie, il est nécessaire plus que jamais de s'attacher aux entreprises dans lesquelles on doit créer des noyaux syndicaux et des sections syndicales.

Les militants syndicaux révolutionnaires de Tunisie doivent opposer aux réformistes le programme révolutionnaire et les revendications de la classe ouvrière de Tunisie en mobilisant pour la lutte en faveur de ce programme les grandes masses du prolétariat indigène et européen, en utilisant la tactique du front unique à la base.

Pour impulser toute cette action, le Congrès considère indispensable de créer un journal syndical périodique en arabe, en français et en italien.

L'orientation de tout notre travail syndical en Tunisie doit être dirigée vers la création d'une Union des Syndicats tunisiens sous le parrainage et le soutien de la C. G. T. U.

MAROC

La C. G. T. U., au Maroc, doit se préoccuper de rallier tous les ouvriers à tendances révolutionnaires dans les groupes syndicaux révolutionnaires et à fournir un effort dans les syndicats réformistes. Une attention toute particulière doit être

accordée au travail à mener dans les principaux centres du prolétariat indigène : ports, industrie minière, bâtiment, agricole.

*
**

Outre le travail à accomplir pour aider au développement du mouvement syndical révolutionnaire dans les pays où ce dernier est indépendant (Indochine et Syrie), la C. G. T. U. doit multiplier ses efforts pour redresser ses positions en Afrique du Nord où elle doit supplanter la C. G. T. A. Cet effet, la C. G. T. U. doit élaborer, en accord avec les intéressés, en tenant compte des besoins concrets des travailleurs coloniaux et de leurs luttes pour la libération nationale, un programme d'action pour l'Algérie, la Tunisie et le Maroc.

Pour l'application de ces tâches, le Congrès mandate la Commission Exécutive pour constituer et faire fonctionner de façon permanente une commission coloniale et un secrétariat colonial à la C. G. T. U.

Le Congrès mandate enfin la Conférence coloniale pour élaborer de façon précise les cahiers de revendications et les méthodes d'action particulières pour chaque colonie et pour la main-d'œuvre coloniale en France.

Le VI^e Congrès de la C. G. T. U. déclare qu'en apportant sans réserve son aide la plus complète aux prolétariats industriel et agricole des pays coloniaux pour les organiser dans de puissants syndicats de lutte de classe, il n'entend pas se substituer à eux et les tenir sous une dépendance d'organisation.

La C. G. T. U. les aidera, comme elle l'a fait pour la Syrie et dans une certaine mesure pour l'Indochine, à constituer leurs propres centrales syndicales nationales que la C. G. T. U. de France soutiendra dans les formes et conditions fixées en commun accord.

Résolution sur la situation et l'organisation de la jeunesse ouvrière

L'aggravation de la crise économique, le développement de la rationalisation rendent plus pressant, pour le patronat, le besoin d'une main-d'œuvre vigoureuse et bon marché.

Le patronat trouve cette main-d'œuvre parmi la jeunesse ouvrière qu'il tente de dresser contre les adultes et qui remplace avantageusement, pour lui, les vieux travailleurs chassés des entreprises.

La crise économique a, sur la jeunesse ouvrière, une grande répercussion. Les maigres salaires des jeunes sont diminués (textile, mineurs, métaux, midinettes de Paris, etc.). Le chômage total ou partiel prive de leurs salaires complètement ou partiellement des milliers de jeunes ouvriers. Les jeunes chômeurs complets ne touchent rien ou presque rien. Dans les meilleurs des cas : 3 fr. 50 par jour.

Sous prétexte d'apprentissage, des milliers de jeunes, enchaînés au patronat par les contrats d'apprentissage individuels, font le métier de manœuvres pour des salaires ridicules. On a assisté, ces derniers temps (Compagnie des Mines de Courrières), à une tentative patronale d'étendre ces contrats individuels à tous les jeunes, de façon qu'ils soient tous liés par ces contrats qui vont jusqu'à leur interdire le droit de grève.

Cette exploitation a créé un fort courant de mécontentement dans les rangs de la jeunesse ouvrière. Ce mécontentement a déjà trouvé son expression au cours des grèves des mineurs et du textile et fait présumer une large participation des jeunes aux luttes prochaines.

La bourgeoisie et les organisations syndicales réformistes et chrétiennes ont très bien compris le rôle important que joue la jeunesse ouvrière dans cette période difficile. Elles ont en conséquence redoublé d'efforts pour l'organiser sous leur influence. On assiste au développement des campings, cercles et clubs sportifs patronaux, la préparation militaire est poussée activement. La jeunesse ouvrière chrétienne développe son activité dans les usines en utilisant démagogiquement les revendications les plus immédiates des jeunes ouvriers. Elle a ainsi réussi à créer de fortes sections d'usine, en particulier dans la métallurgie et le textile.

De son côté, la C. G. T. réformiste a posé la question de la jeunesse dans son Congrès de Japy, des résolutions furent adoptées sur l'élévation de l'âge scolaire et l'éducation professionnelle; ces résolutions ne tendent qu'à aider la bourgeoisie à organiser le chômage, en privant les jeunes ouvriers de leurs salaires de 13 à 14 ans. Dans les organisations confédérées de grands efforts sont tentés, non pour organiser la lutte des jeunes, mais pour les détourner de la lutte de classe.

Une des tâches les plus importantes qui se pose devant notre C. G. T. U

pour préparer les luttes ouvrières et les mener à la victoire est donc l'organisation des jeunes pour la lutte en faveur de leurs revendications immédiates.

Nous ne pouvons réaliser cette tâche essentielle que dans la mesure où chaque syndicat prendra résolument en main la défense des revendications spécifiques de la jeunesse ouvrière sur tous les terrains, en les incorporant dans l'agitation générale, en travaillant à établir avec les jeunes ouvriers de la corporation ou d'une usine des cahiers de revendications particulières sur la base des revendications essentielles du programme des jeunes syndiqués unitaires, à savoir :

A travail égal, salaire égal.

Pour un salaire minimum de 2 francs de l'heure dès l'entrée dans la production, avec augmentation progressive suivant le principe: A travail égal, salaire égal.

Pour la journée de six heures avec le même salaire qu'actuellement en huit heures.

Pour l'élévation de l'âge scolaire à 14 ans, avec paiement par l'Etat d'une indemnité et de l'enseignement professionnel de 12 à 14 ans dans des écoles rattachées à l'entreprise, sous le contrôle des syndicats et des comités d'apprentis.

Pour l'inscription immédiate des jeunes chômeurs sans distinction de nationalité dès l'âge de 13 ans.

Pour une indemnité de chômage égale à celle des adultes.

Pour l'ouverture de travaux en vue d'utiliser les jeunes chômeurs, au tarif syndical de la corporation.

Pour les droits syndicaux et de grève pour les jeunes ouvriers. Droits égaux pour les jeunes ouvriers étrangers.

Mais, s'il est juste que chaque syndicat doit prendre en main la défense des revendications de la jeunesse ouvrière, on ne peut concevoir la victoire de ces revendications sans l'entraînement dans la lutte de la jeunesse elle-même ; c'est pourquoi chaque syndicat doit prendre les mesures immédiates pour organiser les jeunes dans les sections de jeunes, en rassemblant ceux qui sont déjà syndiqués comme premiers noyaux et en poursuivant la création de sections de jeunes à l'entreprise, comme arme essentielle pour défendre les revendications quotidiennes des jeunes travailleurs.

L'organisation des jeunes syndiqués ne doit être faite à côté du syndicat, mais fait partie intégrante de celui-ci ; le jeune syndiqué paie ses cotisations au syndicat, participe aux assemblées générales, mais se réunit dans sa section de jeunes, qui a sa direction propre, pour discuter des questions plus particulières aux revendications et à l'organisation de la jeunesse.

Les jeunes travailleurs groupés dans les sections de jeunes syndiqués unitaires ont les mêmes droits que les adultes, ils doivent participer dans les conseils syndicaux et directions syndicales à tous les échelons.

La lutte victorieuse pour les revendications de la jeunesse ouvrière ne pourra être obtenue que par le rassemblement de tous les jeunes travailleurs dans un large front unique de lutte à la base, autour des comités de jeunes et par la réalisation de l'unité syndicale lutte de classe sur la base de la plateforme de la C. G. T. U., seule organisation révolutionnaire des jeunes travailleurs, réalisée dans les comités d'unité.

Pour réaliser l'unité pour la lutte et développer un mouvement de jeunes syndiqués unitaires capable de mener la jeunesse ouvrière à la victoire, il est indispensable de vaincre les résistances qui se manifestent à l'intérieur même de la C. G. T. U. contre l'organisation des jeunes, en luttant vigoureusement contre les courants opportunistes des chefs minoritaires et contre l'anarcho-syndicalisme qui existe encore dans nos rangs.

Résolution

sur la main-d'œuvre féminine

La situation actuelle se caractérise par une attaque violente contre les conditions de vie et de travail du prolétariat.

Dans les usines, le patron exige toujours un rendement de plus en plus grand du travail, d'où augmentation des accidents du travail, des maladies professionnelles. En ce qui concerne la maternité, des accidents de la grossesse, des avortements et accouchements prématurés sont dus à la fatigue et aux toxiques et mettent en danger la santé et la vie même de la mère et de l'enfant.

Chez les jeunes ouvrières, les dures conditions de travail engendrent la tuberculose et l'anémie.

Les femmes travailleuses se voient encore diminuer leur salaire déjà inférieur.

Des centaines de milliers de femmes sont en chômage complet et partiel. Les pouvoirs publics, non seulement n'accordent pas aux femmes chômeuses les mêmes avantages qu'aux hommes en ce qui concerne la délivrance de l'allocation déjà insuffisante aux sans-travail, ils posent aussi des conditions draconiennes à l'inscription des femmes chômeuses aux fonds de chômage. L'Etat bourgeois, qui ne reconnaît pas l'union libre quand il s'agit d'un avantage quelconque au profit de la femme, procède à une véritable inquisition dans la vie privée des travailleuses, pour trouver des prétextes à ne pas accorder l'indemnité de chômage.

Les femmes, les jeunes, les coloniaux, la M.-O. E., catégories les plus exploitées et les plus malheureuses du prolétariat, sont utilisés plus que jamais comme manœuvres spécialisés payés à des taux inférieurs.

En accentuant la baisse des salaires de ces catégories, le patronat cherche à augmenter les antagonismes dans la classe ouvrière. Il utilise habilement ce contingent de travailleurs pour diminuer le taux des salaires.

Cette situation ne fera que s'aggraver avec l'accentuation de la crise.

La part prise par les travailleuses dans les batailles ouvrières prend une signification particulière. Cela indique qu'elles s'éveillent de plus en plus à la lutte des classes. Il faut les préparer et les organiser en vue de leur participation active à la bataille économique et sociale. Les chômeuses doivent être également entraînées dans cette lutte.

La bourgeoisie a compris la grande importance des femmes dans la lutte des classes. Les social-démocrates, les réformistes de toutes nuances, les fas-

cistes de toutes les organisations bourgeoises, chrétiennes et autres n'épargnent pas leurs efforts pour attirer à eux les femmes. Mais les femmes travailleuses doivent être dans la C.G.T.U. et nous devons nous donner comme objectif immédiat d'enrôler le plus grand nombre possible de femmes dans ses rangs.

Le VI^e Congrès déclare résolument que le travail parmi la M.-O.F. doit être l'œuvre de la C.G.T.U. dans son ensemble. Ce travail doit être lié plus étroitement que par le passé avec l'activité générale de nos syndicats unitaires.

Dans tous ses actes, dans toutes ses campagnes, la C.G.T.U. doit étudier d'avance les mesures nécessaires pour mobiliser les femmes. La création de commissions féminines auprès des syndicats unitaires, des U.L., des U.R. et de la C.G.T.U. a pour but de coordonner ce travail et de donner les directives à toutes les organisations dans ce domaine.

Le travail de propagande, de recrutement et d'adhésion parmi les travailleuses de toutes catégories doit être intensifié. Les organisations unitaires doivent redoubler d'efforts dans leur agitation pour la vulgarisation du programme de revendications et appeler les femmes à lutter sur la base des mots d'ordre suivants :

1^o Relèvement des salaires féminins. A travail égal, salaire égal.

2^o Pour la journée de 7 heures avec semaine de 40 heures, sans diminution de salaires.

3^o Inscription immédiate de toutes les chômeuses sans conditions et allocation de chômage égale pour tous et toutes sans distinction de nationalité.

4^o Suppression du versement ouvrier et congé obligatoire payé à salaire entier, huit semaines avant et huit semaines après les couches, à toute mère, sans distinction de nationalité.

5^o Relèvement de l'allocation d'allaitement et obligation pour les employeurs de créer des crèches dans les entreprises.

6^o Application des lois sociales et lutte pour la revision du Code de travail. Interdiction du travail de nuit et du travail dans les métiers malsains.

Le Congrès considère que, dans la question du front unique et pour mener la lutte victorieuse pour les revendications, contre la guerre, il est indispensable d'entraîner derrière nos mots d'ordre un grand nombre de travailleuses.

D'autre part, et conformément aux décisions de l'I.S.R., il faut faire participer les femmes à tout le travail et à toute l'activité des organisations syndicales. Elles doivent être appelées à participer aux directions, non seulement des syndicats, U.L., U.R., mais des Comités de grève, de lutte, d'unité, des organismes de solidarité, etc.

Enfin, le Congrès estime que le problème du syndicalisme de masse ne peut trouver sa solution que si, à côté du programme de lutte de la C.G.T.U., les travailleuses trouvent dans les syndicats unitaires des avantages qui les attachent à l'organisation.

En conséquence, il souligne l'importance qu'il y a à organiser rapidement des cercles d'études, des conférences médicales et juridiques, des cours professionnels, des clubs distractifs, s'adressant particulièrement aux travailleuses et femmes d'ouvriers.

La C.G.T.U. tout entière est responsable de la réalisation de ce programme. Les syndicats unitaires doivent surmonter toutes les faiblesses qu'ils ont eues jusqu'à présent dans ce domaine et entreprendre une action méthodique et énergique pour gagner à nos syndicats unitaires les travailleuses, en étant les meilleurs défenseurs de leurs revendications.

Résolution

sur la situation internationale et les tâches de la C.G.T.U.

Le VI^e Congrès de la C.G.T.U. appelle l'attention de tous les travailleurs organisés et de toute la classe ouvrière de France sur l'importance des problèmes internationaux et le rôle que les organisations révolutionnaires doivent jouer dans le domaine de la solidarité internationale :

1^o L'accentuation de la crise économique dans le monde capitaliste se traduit par une offensive patronale d'une extrême vigueur dans chaque pays.

C'est ainsi que l'offensive contre les salaires des ouvriers mineurs, du textile, de la métallurgie, etc., a été engagée plusieurs fois déjà par le patronat dans chaque pays et successivement. Il en est de même des tarifs douaniers que les gouvernements élaborent les uns contre les autres sous prétexte de protéger leurs produits nationaux, ce qui pousse le patronat à diminuer encore ses prix de revient sur le dos des travailleurs, tandis que les prix des marchandises nationales ainsi « protégées » augmentent sans cesse.

La chute de la livre sterling a eu de graves répercussions financières dans beaucoup de pays et déjà les charbons et produits textiles anglais concurrencent avantageusement les produits correspondants sur le marché français et sur le marché international, ce qui a pour effet de déclencher une nouvelle offensive des compagnies minières et du consortium textile contre les travailleurs pour tenter de leur faire supporter les conséquences de cette concurrence.

Les réactions ouvrières contre cette offensive générale provoquent des méthodes de fascisation de plus en plus accentuées de la part des gouvernements capitalistes. En Allemagne, Brüning impose les décrets-lois de dictature et d'esclavage ; en Pologne, la terreur blanche prend des proportions inouïes et des milliers de prisonniers politiques sont jetés au droit commun et torturés ; en Espagne, la République bourgeoise et socialiste supprime le droit de grève, pousse les organisations syndicales révolutionnaires à l'illégalité et établit des sanctions contre les organisations syndicales ; en Angleterre, les principaux militants du mouvement minoritaire et des chômeurs sont emprisonnés ou pourchassés. En Italie, la terreur fasciste s'aggrave tandis que les organisations fascistes en France dénoncent les travailleurs italiens antifascistes, etc., etc.

2° L'aggravation de l'anarchie de la production dans tous les pays impérialistes et les mesures gouvernementales prises pour tenter d'enrayer la crise (tarifs douaniers, dumping, politique d'emprunts, etc.) accentuent l'antagonisme entre les pays capitalistes concurrents d'une part et entre les pays capitalistes et l'U. R. S. S. d'autre part.

La rivalité anglo-yankee s'affirme dans chaque événement mondial (voyage Laval en Amérique, guerre du Japon contre la Mandchourie, etc.). L'antagonisme entre les pays vainqueurs et vaincus (moratoire Hoover, l'Anschluss, Plan Young, etc.) et entre les pays vainqueurs eux-mêmes (France-Italie) s'accuse toujours plus violent.

Dans le même moment, les menaces contre l'U. R. S. S. prennent chaque jour une extension nouvelle. L'attaque japonaise en Mandchourie est orientée nettement contre l'U. R. S. S. avec l'appui ouvert des gouvernements capitalistes et avec l'appui de la S. D. N. dont le président Briand a obtenu qu'elle laisse les mains libres au Japon en raison du rôle « civilisateur » que celui-ci doit accomplir.

3° Face à une telle situation, la solidarité internationale de la classe ouvrière s'impose plus que jamais. Il est plus nécessaire que jamais de raffermir les relations internationales des ouvriers du monde entier autour de la défense de l'U. R. S. S. pour empêcher les capitalistes de torpiller les travaux d'édification du socialisme.

Les travailleurs de France et d'Allemagne doivent mener une lutte commune contre les traités de brigandage dont ils supportent seuls les conséquences, contre la commission franco-allemande que viennent de créer les gouvernements de ces deux pays dans l'intention de faciliter la création de cartels industriels et d'unifier l'offensive patronale des deux côtés de la frontière. Le rôle des chefs de la C. G. T. réformiste de France et de l'A. G. D. B. allemande qui participent officiellement à ce plan d'asservissement et de spoliation doit être vigoureusement dénoncé, car il constitue une nouvelle étape dans la fascisation de ces deux centrales syndicales et dans leur participation ouverte à la création du bloc antisoviétique.

Les millions de chômeurs qui pullulent dans le monde capitaliste doivent être entraînés dans une lutte commune et systématique contre leur gouvernement respectif et participer aux journées internationales de lutte contre le chômage, organisées avec le concours de l'I. S. R.

Pour obtenir des résultats sérieux dans l'organisation des luttes internationales, il est indispensable qu'une liaison vivante soit instituée entre les organisations affiliées à l'I. S. R. ou sympathisantes (O. S. R., Comités de chômeurs, etc.) et que les C. I. P. A. fonctionnent régulièrement, perçoivent leurs cotisations et travaillent à l'éducation internationale de la classe ouvrière.

Le VI^e Congrès de la C. G. T. U. charge le Bureau Confédéral et son Secrétariat International d'œuvrer de toutes leurs forces au rassemblement des organisations révolutionnaires et de contrôler l'activité des Fédérations d'industrie au sein de leur C. I. P. A. Il demande également à tous les syndiqués unitaires d'accueillir les timbres de solidarité internationale édités par l'I. S. R. pour venir en aide aux travailleurs en lutte dans tous les pays.

4° La lutte héroïque que mènent les travailleurs coloniaux contre l'impérialisme, en raison même de leur situation de semi-esclavage exige que les organisations syndicales révolutionnaires des grands pays capitalistes et des pays colonisateurs en particulier organisent une lutte ardente contre leur propre impérialisme et viennent directement en aide aux peuples coloniaux.

La lutte d'émancipation nationale des larges masses coloniales constitue un facteur essentiel de désagrégation de l'impérialisme que les syndicats révo-

lutionnaires doivent soutenir de toutes leurs forces. La C.G.T.U. devra s'efforcer d'avoir une entente avec les organisations syndicales révolutionnaires des pays colonisateurs, tels que l'Angleterre, l'Espagne, etc., pour une action commune en faveur des peuples coloniaux.

5° L'antagonisme croissant entre les pays capitalistes en décomposition et l'U.R.S.S. en pleine croissance exige le rassemblement de toutes les forces ouvrières du monde pour le maintien de la paix et pour la défense de la patrie internationale des travailleurs.

Pour cela, la popularisation la plus large des succès de l'édification du socialisme en U.R.S.S., de l'amélioration du sort des travailleurs, l'envoi de délégations ouvrières en U.R.S.S. nommées par les larges masses devant lesquelles elles devront rendre compte de leur mandat, doit être poussée au maximum. Tous les travailleurs des pays capitalistes doivent être informés de la liquidation définitive du chômage, de l'augmentation des salaires dans le seul pays de la dictature du prolétariat ; ils doivent être rassemblés autour de leur organisation syndicale de classe dans la lutte pour leurs revendications immédiates et être éclairés sur le rôle impérialiste des centrales réformistes dans leur participation à la préparation de la guerre contre l'U.R.S.S.

6° Pour marquer son désir de participer effectivement à la lutte internationale du prolétariat, le VI^e Congrès de la C.G.T.U. confirme son indéfectible attachement à l'I.S.R. qui mène seule la lutte contre la guerre et pour la défense de tous les peuples exploités.

Les syndiqués de la Centrale syndicale révolutionnaire du pays le plus impérialiste d'Europe doivent se rendre compte du rôle historique qui leur incombe. Leur tâche essentielle doit être de rassembler autour de la C.G.T.U. les centaines de milliers d'inorganisés et de les entraîner par une large politique de front unique dans la lutte revendicative contre le patronat.

Il ne saurait y avoir de véritable participation effective à l'action internationale de la classe ouvrière, sans une lutte à outrance contre notre propre impérialisme en raison même de son rôle de premier plan dans la constitution du Bloc antisoviétique en Europe et dans le monde et de son hégémonie qui fait de lui le gendarme de l'Europe contre la civilisation prolétarienne.

Mais l'action de la C.G.T.U. doit dépasser le cadre de ses frontières nationales et venir en aide aux pays qui l'environnent immédiatement.

7° Au moment même où les gouvernements de France et d'Allemagne élaborent un plan d'asservissement des travailleurs des deux pays, la solidarité des deux prolétariats doit s'affirmer avec force. Les syndicats unitaires doivent de leur côté dénoncer vigoureusement les traités de rapine et la Commission franco-allemande dont les travailleurs doivent faire les frais. Les différentes attaques du patronat minier et métallurgiste des deux côtés de la frontière doivent nous inciter à établir des liaisons suivies avec les organisations syndicales révolutionnaires respectives pour l'organisation d'un plan commun de lutte commune et simultanée.

8° Les progrès de la révolution espagnole et la faiblesse des organisations syndicales révolutionnaires (Comité National de Reconstruction, O.S.R.) qui ont à entraîner le prolétariat dans la lutte font un devoir à la C.G.T.U. de leur apporter son concours. Il convient premièrement de dénoncer la politique d'emprunt de l'impérialisme français à l'égard de la République espagnole, car elle permet l'entente de ces deux pays dans l'attaque contre le Maroc et aussi parce qu'elle permettra l'intervention des forces armées du capitalisme français contre le prochain développement de la révolution prolétarienne en Espagne.

Notre grande tâche consiste à organiser les travailleurs espagnols en France dans les syndicats unitaires, à les entraîner dans la lutte commune sur la base de leurs revendications contre notre propre impérialisme et à les faire bénéficier ainsi de notre propre expérience de lutte qui leur servira ensuite au milieu du prolétariat espagnol.

En raison des difficultés rencontrées par nos militants du C.N. de R. à la politique de trahison ouverte de l'U.G.T. et de trahison masquée des dirigeants de la C.N.T., les Fédérations d'industrie les plus importantes de la C.G.T.U. doivent apporter immédiatement leur solidarité à nos camarades d'Espagne par l'envoi de délégations au milieu des grandes batailles qui se déroulent dans ce pays.

9° L'aide aux travailleurs italiens écrasés sous la botte fasciste est également nécessaire. La première tâche des syndicats unitaires consiste à grouper les travailleurs italiens en France et à les entraîner dans l'action revendicative et aussi à participer avec toutes nos forces dans leur lutte contre les organisations fascistes en France protégées ouvertement par les forces policières du pays et dont le rôle d'auxiliaire du patronat français est incontestable.

10° La dernière grève du textile du Nord a montré toute l'importance que joue le prolétariat frontalier de Belgique. Les efforts des chefs réformistes des deux côtés de la frontière pour briser le front de lutte des grévistes contre le consortium et la lutte héroïque contre les forces policières de la République française et du roi de Belgique, nous font un devoir de consolider plus que jamais l'organisation des travailleurs belges dans l'O.S.R. et de les aider à combattre la politique gouvernementale et scissionniste des chefs réformistes et socialistes.

11° Les événements qui se déroulent en Angleterre en raison de l'aggravation de la situation économique et financière et l'attaque plus violente de la part du grand patronat et du gouvernement rendent nécessaire l'aide du prolétariat français à leurs frères d'Angleterre. La politique des Trade-Unions et du Labour-Party ont illusionné les masses au point qu'au moment de la faillite du gouvernement travailliste de Mac Donald, il n'a pas été possible au mouvement minoritaire de prendre en main la direction de la lutte des ouvriers, des soldats et ouvriers, des chômeurs et des fonctionnaires.

La C.G.T.U. doit attirer l'attention de la classe ouvrière sur la faillite lamentable de la politique réformiste dans un pays où les masses s'étaient rassemblées par millions derrière leurs dirigeants; de même, nous devons apporter à nos frères du mouvement minoritaire la somme de l'expérience du mouvement révolutionnaire en France.

Dans le même ordre d'idées, la C.G.T.U. et le mouvement minoritaire doivent collaborer pour l'unification des luttes des peuples coloniaux des deux pays les plus colonisateurs du monde.

12° La politique de répression poursuivie par le gouvernement polonais, ami et protégé de la France, contre le mouvement révolutionnaire en Pologne et l'héroïque résistance des milliers de prisonniers politiques ne peuvent échapper au prolétariat français dont le gouvernement poursuit depuis longtemps la politique de militarisation en Pologne contre l'U.R.S.S. Ce problème est d'autant plus important que le prolétariat polonais lutte de plus en plus révolutionnairement et qu'il se trouve en France des dizaines de milliers d'ouvriers polonais exploités par le capitalisme français et que le même capitalisme étend son exploitation en Pologne.

Le rôle des syndicats unitaires doit tendre au rassemblement des ouvriers polonais dans les rangs de la C.G.T.U. pour la lutte contre le patronat et

le gouvernement et pour les préparer à leur participation effective dans le déroulement des événements révolutionnaires en Pologne.

13° Le VI^e Congrès de la C.G.T.U. constate que la grande faiblesse du prolétariat français pour l'application de ses tâches provient surtout de l'ignorance des grands problèmes internationaux et surtout des luttes que mènent les travailleurs dans les autres pays et les difficultés qu'ils rencontrent.

La C.G.T.U. ne pourra avancer effectivement dans le domaine de la solidarité internationale que dans la mesure où ses meilleurs militants s'efforceront de suivre les principaux événements qui se déroulent dans le monde pour pouvoir ensuite en informer les travailleurs organisés et inorganisés.

Pour bien montrer son désir de travailler dans ce sens, le VI^e Congrès de la C.G.T.U. renouvelle la décision de rendre obligatoire pour tous les syndicats l'abonnement à la Revue de l'I.S.R., publiée bi-mensuellement, dont le contenu et la présentation en font une des meilleures publications d'éducation internationale de France et du monde. Il charge la C.G.T.U. et son Secrétariat International de réaliser en pratique cet abonnement obligatoire.

Le Congrès de la C.G.T.U. demande également à tous les syndicats et à tous les militants d'œuvrer efficacement pour la diffusion la plus large de toutes les publications de l'I.S.R. qui ont surtout pour but l'éducation internationale de la classe ouvrière.

Le Congrès est convaincu que tous les efforts seront faits dans ce sens et que la classe ouvrière française sera ainsi en mesure de jouer son véritable rôle, sous la direction de la C.G.T.U. et de l'I.S.R.

Vive la liaison internationale des Travailleurs! Vive l'I.S.R.!

Résolution

sur la lutte contre la guerre

Le VI^e Congrès de la C.G.T.U., convaincu de la gravité des dangers de guerre entre les pays impérialistes et contre l'U.R.S.S. et dont le conflit sino-japonais marque une étape importante, alerte les masses ouvrières et paysannes et les invite à former sans retard leur bloc de classe, à constituer un puissant front unique, dans toutes les entreprises, face à l'impérialisme de tous les pays et à celui de France en particulier, en raison de son rôle particulièrement agressif, pour empêcher l'aide au capitalisme japonais qui menace directement l'U. R. S. S.

Le Congrès fixe à toutes les organisations unitaires et à toute la classe ouvrière les tâches pratiques suivantes qui rendront positive l'action contre les dangers de guerre :

1^o Intensifier la propagande en soulignant fortement que la guerre est inhérente au régime capitaliste, qu'elle doit être combattue, non par une agitation pacifiste et sentimentale sur les horreurs de la guerre, mais par la dénonciation vigoureuse de la S. D. N. dont la faillite est maintenant éclatante après les événements en Mandchourie, par l'action directe des masses ouvrières et paysannes et par le renversement du capitalisme.

2^o Dénoncer vigoureusement la propagande pacifiste des démocrates et des réformistes qui parlent de paix et de désarmement mais qui, dans la pratique, sont les complices des gouvernants (tels la participation de Jouhaux et de Chevalme à la commission franco-allemande et le rôle des démocrates et social-démocrates dans les entretiens franco-allemands), et votent les crédits de guerre qui servent à l'armement de l'impérialisme français et des pays limitrophes de l'U. R. S. S.

Caractériser le rôle antiimpérialiste de l'U.R.S.S. et démontrer que l'U.R.S.S. est la vraie seule force de paix parce qu'elle est le seul pays dirigé par le prolétariat et que la paix lui est indispensable pour construire définitivement l'économie socialiste sur un sixième du globe.

3^o Porter, au maximum la propagande antimilitariste en France et dans les colonies et organiser dans tous les groupements syndicaux le Sou du Soldat pour maintenir la liaison avec les syndiqués qui sont sous les drapeaux.

Dans le but de procéder à un recensement complet des organisations qui

utilisent le système du Sou du Soldat et pour coordonner son fonctionnement, le VI^e Congrès charge la C. E. de désigner un responsable dans son sein.

4^o Développer le mouvement syndical dans les colonies de façon à créer un lien plus étroit entre les travailleurs français et indigènes et rendre plus efficace la lutte contre l'impérialisme.

Lutter pour exiger le retrait des troupes de terre et de mer utilisées au service de l'impérialisme contre la libération des peuples coloniaux.

5^o Montrer que pour opposer une réelle résistance à la guerre les travailleurs doivent organiser sérieusement les luttes économiques et les chômeurs sur la base de revendications immédiates et établir des revendications pour les soldats telles que : réduction du temps de service, augmentation du prêt, droit syndical et vote pour les soldats, etc. Cette méthode permettant l'organisation sérieuse du boycott et le sabotage des transports de troupes et de munitions, et l'organisation de grèves des industries maîtresses : transport de terre et de mer, métallurgie, produits chimiques.

6^o Développer et renforcer au maximum les syndicats de dockers et de marins dans les grands ports, lutter pour y conquérir non seulement une influence prépondérante, mais aussi pour doter ces organisations d'une direction véritablement révolutionnaire, capable d'appliquer les décisions qui pourraient être prises par la C. G. T. U. concernant le boycott et le sabotage du transport des troupes, armes et munitions pour la guerre.

7^o Organiser l'aide efficace et immédiate aux travailleurs d'Indochine en révolte contre l'impérialisme français, aux travailleurs d'Espagne, d'Allemagne et de Pologne qui poursuivent actuellement une lutte acharnée contre leur propre impérialisme, pour l'instauration de la dictature du prolétariat.

8^o Travailler avec acharnement à la conquête de la jeunesse ouvrière sur la base des revendications établies à cet effet par la C. G. T. U., qui constituent la force la plus grande pour la désagrégation de l'armée impérialiste.

9^o Après avoir déterminé les tâches ci-dessus, le Congrès fait confiance à la C. E. et au Bureau confédéral de la C. G. T. U., aux organisations adhérentes pour continuer leur action vigilante vis-à-vis des menées de l'impérialisme français, appliquer les décisions prises dans le but de mobiliser les masses travailleuses pour la défense de l'U. R. S. S., de la révolution chinoise et contre toutes les guerres impérialistes.

